

Une étude du CPCP

Jeunes et médias sociaux

Quels enjeux ?

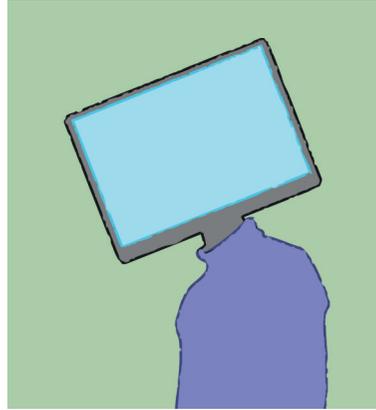


Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :

- **En téléchargement**, depuis l'adresse Internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/etudes-et-prospectives
- **En version papier**, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :
Rue des Deux Églises, 41 - 1000 Bruxelles
02 238 01 69 - archives@cpcp.be

INTRODUCTION

Génération Y, Z, 2.0 ou 3.0, techno-bambins... Nous vivons actuellement dans une société en pleine mutation où l'univers du numérique prend une place centrale. Ces changements alimentent une fracture générationnelle entre enfants, adolescents, jeunes adultes ayant toujours vécu avec Internet et



les générations précédentes, qui ont vu se développer l'Internet, les outils numériques et la vie hyperconnectée. Ce gap se traduit notamment par l'expression des nombreuses craintes liées à l'utilisation intensive d'Internet et plus particulièrement des réseaux sociaux. Dans une émission consacrée à la Génération 3.0, une journaliste résumait cette fracture ainsi : « Ce qui me frappe dans les discours qu'on peut avoir sur les jeunes, c'est ce que Michel Bosson disait toujours : " on dit qu'on a peur pour les jeunes, mais on a peur des jeunes. " Ils ont accès à un monde qui n'est pas le nôtre, je pense qu'on les envie beaucoup aussi parce qu'ils ont une jeunesse qui n'est plus la nôtre... Et donc c'est le lieu de tous les fantasmes, de toutes les craintes et on y met nos empêchements à nous. »¹

Qu'en est-il donc réellement ? Internet et les réseaux sociaux sont-ils le lieu de tous les dangers ? Ou au contraire une opportunité d'offrir au plus grand nombre un accès à la culture et la connaissance, et une ouverture sur le monde ? Pour apporter notre réponse à ce questionnement, nous remettons en contexte l'utilisation actuelle d'Internet par les jeunes générations. Nous aborderons ensuite la question de l'impact de ces réseaux sur la vie quotidienne. Enfin, nous nous interrogerons sur les enjeux liés à l'utilisation de ces réseaux pour la société de demain.

¹ G. FOIS, citée dans « À quoi ressemble vraiment la Génération 3.0 ? 100 % non clichés ! », *Grand bien vous fasse*, Paris : France Inter, émission du 16 novembre 2016 (8'51). [En ligne :] <https://www.franceinter.fr/emissions/grand-bien-vous-fasse/grand-bien-vous-fasse-16-novembre-2016>, consulté le 3 décembre 2016.

I. RESEAUX SOCIAUX AVEZ-VOUS DIT ?

1. Réseaux et médias sociaux

Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook® a-t-il vraiment inventé le *réseau social* ? C'est une croyance populaire répandue, mais dont nous doutons. En effet, ce concept n'est pas aussi récent qu'on le pense communément : cette notion était déjà utilisée métaphoriquement par les anthropologues et sociologues dès le début du XX^e siècle. Frederic Bartlett, par exemple, écrit dans *The Study of Society* (1939), que « le terme de société peut être utilisé pour désigner la totalité du réseau social qui constitue l'environnement social des individus »². Cependant, elle a été définie pour la première fois par l'anthropologue britannique John Arundel Barnes en 1954. Au cours d'une étude de terrain sur la population d'une petite île de Norvège, il constate que ses habitants (moins de 5 000) appartiennent tous à des groupes sociaux entrecroisés sur une base territoriale, administrative, économique ou sociale.³ Il dira d'ailleurs à propos de cette dernière sphère que « chaque individu a un certain nombre d'amis, et ces amis ont leurs propres amis ; certains de ses amis se connaissent les uns les autres, et d'autres non. Il me semble approprié de parler de réseau pour désigner cette sphère sociale. L'image que j'ai en tête est celle d'un ensemble de points qui sont reliés par des lignes. Les points de cette image sont des individus, ou parfois des groupes, et les lignes indiquent quelles sont les personnes qui interagissent les unes avec les autres. »⁴ L'existence du réseau social (tel que défini par Barnes) serait donc « aussi ancienne que l'humanité elle-même : à partir du moment où il y a des interactions entre individus et entre entités sociales, il y a des réseaux sociaux »⁵.

² P. MERCKLE, « La " découverte " des réseaux sociaux. À propos de John A. Barnes et d'une expérience de traduction collaborative ouverte en sciences sociales », *Réseaux*, 182, 6/2013, p. 187-208. [En ligne :] <https://www.cairn.info/revue-reseaux-2013-6-page-187.htm#pa4>, consulté le 3 décembre 2016.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Ainsi, le terme « réseau social » tel qu'on l'emploie aujourd'hui a peut-être été créé il y a dix ans à peine, mais le concept est bien plus ancien. Les créateurs des sites tels que Facebook®, Twitter®, Instagram®, LinkedIn®... n'ont donc pas inventé l'idée du réseau mais l'ont transposé virtuellement ; ils ont créé un outil qui permet de faciliter le réseau social. Les sociologues préfèrent parler de « médias sociaux »⁶, le définissant comme étant « un groupe d'applications en ligne qui se fonde sur la philosophie et la technologie du web 2.0 et permet la création et l'échange du contenu généré par les utilisateurs »⁷.

En résumé, le réseau social est donc « un ensemble d'identités sociales, telles que des individus ou des organisations sociales, reliées entre elles par des liens créés lors de relations privilégiées. Il s'agit souvent d'une structure sociale dynamique qui se modélise par des sommets et des arrêtes, les sommets étant généralement des gens et/ou des organisations reliés entre eux par des interactions sociales. La notion de " média social " en ligne recouvre alors ces activités en y intégrant la technologie et la création de contenu. »⁸ Plus précisément, les analystes font généralement la distinction entre médias et réseaux sociaux. Les premiers désignent « un ensemble de services permettant de développer des conversations et des interactions sociales sur Internet ou en situation de mobilité »⁹, les réseaux sociaux quant à eux sont un sous-ensemble de ce groupe. La notion désigne « reproduire en ligne le réseau d'interactions sociales entre des individus ou entités sociales. Les utilisateurs peuvent y créer un profil afin de matérialiser leur identité sur la plateforme, échanger des messages ou des contenus. »¹⁰

⁶ La notion de *social media* est très usitée dans le monde anglo-saxon, qui marque la différence avec le *social network*. Le monde francophone ne fait pas cette différence, le terme « réseau social » recouvrant donc les deux significations. Pour la suite de cette étude, nous privilégierons l'expression « médias sociaux ».

⁷ A. M. KAPLAN, M. HAENLEIN, « Utilisation et potentiel commercial des hyperréalités : une analyse qualitative de *Second Life* », *Revue française du Marketing*, 222, 1999, p. 69-81, cités par *Les réseaux sociaux et la question des libertés individuelles*, Rouen : Académie de Rouen, Pole TICE-CPE, 2011, p. 4. [En ligne :] http://cpe.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/reseaux_sociaux_et_libertes_individuelles.pdf, consulté le 3 décembre 2016.

⁸ *Ibid.*

⁹ F. CAVAZZA, cité par C. BESSET, Y. EVRARD, *L'usage des médias sociaux par les musées : potentiels et réalisation*, Mémoire [Majeure Médias, Art et Création] réalisé sous la direction de Yves Evrard, Paris : HEC, juin 2011. [En ligne :] http://www.culture-et-management.com/uploads/org/693_memoire_musees_et_medias_sociaux_claire_besset_6d02aa26c78294b9ef19ca6962c6d84d.pdf, consulté le 11 décembre 2016.

¹⁰ C. BESSET, *op. cit.*

Outre les réseaux sociaux, les médias regroupent également les *wikis* (Wikipédia est un ensemble de Wikis), les blogs (hébergés sur des plateformes telles que Wordpress), les *microblogs* (exemple le plus connus : Twitter), les plateformes de partage de contenus (telle que Youtube) ou encore les forums.¹¹

Cette distinction faite, revenons à notre propos. Nous évoquions dans l'introduction le fossé générationnel qu'a suscité l'apparition des médias sociaux. La définition apportée par les sociologues met en évidence que le changement constaté n'est pas lié à la création et à l'entretien des relations sociales (= le réseau), mais plutôt à la manière dont ce réseau est créé et entretenu, c'est-à-dire de manière virtuelle.

2. Médias sociaux et vie quotidienne

Depuis leur création, les médias sociaux ont constamment évolué, connaissant un succès exponentiel. Leur succès est tel qu'ils ont aujourd'hui intégré la vie quotidienne de nombreux ménages occidentaux. Ainsi, en décembre 2015, Facebook¹² comptait 1,04 milliard d'utilisateurs. En parallèle (ou concurrence) de ce site, de nombreux autres médias se sont développés (avec plus ou moins de succès), tels que Twitter®, site de *microblogging*, LinkedIn®, plateforme consacrée au réseau social professionnel, Instagram® plateforme de publication de photo, Snapchat®, application de partage d'images éphémères, etc. La caractéristique de ces médias est leur évolution rapide liée à la demande des utilisateurs. Par exemple, à sa création, Facebook était une plateforme qui permettait de partager ses humeurs et ses activités de la vie quotidienne. Elle était surtout utilisée par les jeunes. Aujourd'hui, les adolescents et jeunes adultes lui préfèrent des médias tels que Snapchat ou Instagram, les générations antérieures l'utilisent comme plateforme de partage d'informa-

¹¹ *Ibid.*

¹² Facebook, plateforme d'interactions sociales fondée par Mark Zuckerberg, a été le premier média social. Créé en 2004 à Harvard, il s'agissait à l'origine d'un réseau interne pour communiquer entre membres de l'université. Étendu d'abord à la Californie, ce média est accessible à la majeure partie du monde depuis 2006. C'est encore aujourd'hui (2016) un des médias sociaux les plus utilisés dans le monde. « Facebook », *Wikipédia, Encyclopédie libre*, s. d. [En ligne :] <https://fr.wikipedia.org/wiki/Facebook>, consulté le 4 décembre 2016.

tion.¹³ Pour répondre à ces changements, ces sites s'adaptent constamment. Ceux qui ne réussissent pas l'adaptation disparaissent aussi rapidement qu'ils sont apparus.¹⁴

L'adaptabilité des médias et leurs succès sont tels qu'en dix ans, ils sont entrés *chez nous*, au sein de notre foyer, modifiant nos comportements sociaux. En effet, comme le soulignent José van Dijck, Thomas Poell, ils « ont intégré les mécanismes de la vie quotidienne, affectant les interactions informelles des personnes, les structures institutionnelles et les routines professionnelles »¹⁵. Pour preuve, s'il en fallait une, 80 % des Belges (16-64 ans) possèdent un profil sur au moins un média social, dont 60 % activement. Ajoutons que les Belges disposent en moyenne de 3,04 comptes sur des médias sociaux.¹⁶ La durée quotidienne moyenne de connexion sur Internet est d'une heure par jour, deux heures pour les 16-24 ans, moins d'une demi-heure pour les 55-64 ans. La durée de connexion moyenne quotidienne, toutes tranches d'âge confondues est de 1,25 heures.¹⁷

Quant aux jeunes adolescents (9-16 ans), ils sont 64 % en moyenne à posséder un compte sur au moins un média social. Si l'on y regarde de plus près, ils sont 25 % des 9-10 ans, 49 % des 11-12 ans et 83 % des 13-14 ans.¹⁸ Ils

¹³ Voir à ce sujet D. MALENGREAU, « Les Belges et Internet : l'analyse complète », *Digimedia.be*, 9 février 2016. [En ligne :] <https://www.digimedia.be/News/fr/19205/les-belges-et-internet-l-analyse-complete.html>, consulté le 4 décembre 2016. Th. COEFFE, « Étude Ipsos : les jeunes, Internet et les réseaux sociaux », *Le blog du modérateur*, 29 avril 2015. [En ligne :] <http://www.blogdumoderateur.com/etude-ipsos-junior-connect-2015/>, consulté le 4 décembre 2016.

¹⁴ MSN Messenger, messagerie de communication en ligne générée par Windows était utilisée par une majorité de jeunes au début des années 2000. C'était le réseau sur lequel il fallait être. Depuis, il a été délaissé pour d'autres plateformes telles que Facebook Messenger ou Skype. Faute d'avoir su s'adapter, il a été supprimé en 2014.

¹⁵ J. VAN DIJCK, Th. POELL, « Understanding Social Media Logic », *Media and Communication*, 1, 1, 2013, p. 2-14, [traduction de l'auteur]. [En ligne :] <http://www.cogitatiopress.com/ojs/index.php/mediaandcommunication/article/view/70>.

¹⁶ D. MALENGREAU, *op. cit.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ « Les jeunes et les réseaux sociaux », *Childfocus.be*, s. d. [En ligne :] <http://www.childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/professionnels/les-jeunes-et-les-reseaux-sociaux>, consulté le 4 décembre 2016. Rappelons qu'une partie de ces médias sont interdits aux moins de 13 ans.

passent en moyenne treize heures trente par semaine sur Internet¹⁹, et une heure et demi par jour sur les réseaux sociaux.²⁰ Concernant leur utilisation « un adolescent sur cinq (19 %) utilise principalement Internet pour rechercher des informations. Environ un adolescent sur trois (31 %) est connecté essentiellement pour se détendre, mais la moitié des adolescents utilise Internet principalement pour nouer des liens sociaux [...]. Une étude internationale confirme l'importance d'Internet pour nouer et entretenir des contacts sociaux. »²¹

Les statistiques mentionnées ci-dessus nous démontrent qu'Internet, et plus particulièrement les médias sociaux, font partie de notre quotidien, et ce dès le plus jeune âge.²² Ce mode de vie connecté, qui intègre le virtuel dans la vie réelle, dans les relations sociales, se répand, devient la norme. Cet usage quotidien modifie-t-il notre manière de vivre ? Les médias sociaux influencent-ils nos attitudes et nos comportements ? Tentons de répondre à ces questions.

II. LES MEDIAS SOCIAUX AU QUOTIDIEN : QUELLES INFLUENCES ?

Nous venons de constater qu'en moyenne les jeunes Belges étaient connectés deux heures par jour, dont une heure trente sur les réseaux. Un huitième de leur temps éveillé quotidien est consacrée à la vie *virtuelle* et aux médias sociaux. L'usage des médias sociaux constitue donc un aspect important du quotidien. Si tout un chacun est conscient de ce changement qui s'est opéré ces dernières années, les changements d'attitude et de comportements liés à

¹⁹ Th. COEFFE, « Étude Ipsos : les jeunes, Internet et les réseaux sociaux », *op. cit.*

²⁰ « Les Jeunes abusent-ils des réseaux sociaux ? " J'y consacre 4 à 5 heures par jours " », *Rtl.be*, 20 septembre 2016. [En ligne :] <http://www.rtl.be/info/belgique/societe/les-jeunes-abusent-ils-des-reseaux-sociaux-j-y-consacre-4-a-5-heures-par-jours-852504.aspx>, consulté le 6 décembre 2016.

²¹ M. WALRAVE, M. DEMOULIN, W. HEIRMAN, A. VAN DER PERRE, *Cyberharcèlement : risque du virtuel, impact dans le réel*, Bruxelles : Observatoire des droits de l'Internet, février 2009. [En ligne :] http://economie.fgov.be/fr/binaries/Boek_cyberpesten_fr_tcm326-271185.pdf, consulté le 6 décembre 2016.

²² Selon Thomas Coeffe, les jeunes enfants de un à six ans passeraient en moyenne 3 heures 40 par semaine sur Internet. Th. COEFFE, « Étude Ipsos : les jeunes, Internet et les réseaux sociaux », *op. cit.*

cette évolution sont plus flous. Or, chaque évolution du mode de vie amène son lot de changements, les médias sociaux ne feront pas exception. S'il est difficile de mettre d'ores et déjà en évidence toutes les évolutions liées à ce nouvel usage, nous pouvons néanmoins en relever quelques-unes²³ telles que l'apparition de l'identité numérique, le changement de modalité des contacts interpersonnels, l'effacement de la frontière public-privé ou encore l'impact sur la transmission du savoir.

1. Identité réelle et identité virtuelle

Le monde virtuel en général et les médias sociaux²⁴ en particulier, amènent les utilisateurs à créer *un compte*, un profil, développant par ce fait les prémices de leur identité virtuelle (ou numérique). Mais qu'entend-t-on par identité virtuelle ? Pour comprendre ce concept, explicitons d'abord la notion d'identité.

L'identité d'une personne, c'est « " qui je suis, ce qui me rend unique " (nom, prénom, empreintes, mensurations, connaissances, histoire) »²⁵. Incluant l'histoire et l'expérience de chacun, l'identité est évolutive. Elle est également multiple : la représentation que l'on a de soi diffère de la représentation que l'autre a de nous. Le plus souvent, nous pouvons distinguer trois composantes de l'identité : « l'identité personnelle renvoie l'individu à son individualité, aux caractéristiques qui le rendent unique. D'un point de vue juridique, l'identité d'une personne est inscrite dans l'état civil et est garantie par l'État. Il s'agit de l'ensemble des éléments de fait et de droit relatifs à un individu (date et lieu de naissance, nom, prénom, filiation, etc.) légalement reconnu ou constaté, qui permet de l'individualiser de manière unique. L'identité sociale, elle, se réfère aux statuts que l'individu partage avec les autres

²³ Nous ne prétendons pas être exhaustifs. Nous présentons ici les changements qui nous semblent importants, il en existe certainement d'autres déjà mis en évidence à l'heure actuelle ou qui le seront dans les mois et années à venir.

²⁴ Mais pas seulement, les utilisateurs de jeux vidéo par exemple sont également amenés à se construire une identité virtuelle.

²⁵ V. FAVEL-KAPOIAN, D. DUSSURGEY, « Une définition », *ReseauCanope.fr*, septembre 2010. [En ligne :] <https://www.reseau-canope.fr/savoircsdi/societe-de-linformaton/reflexion/identite-numerique-quels-enjeux-pour-lecole/une-definition.html>, consulté le 5 décembre 2016.

membres de ses groupes d'appartenance (sexe, âge, métier...). [...] L'identité culturelle, très (trop) souvent confondue avec l'identité sociale, est l'adhésion plus ou moins complète d'un individu aux normes et valeurs d'une culture. »²⁶

Le monde virtuel et les médias sociaux ont amené la construction d'un type supplémentaire d'identité : **l'identité numérique**. Celle-ci est constituée des **données saisies** par l'utilisateur (pseudo, identifiants, alias, profils, données de l'état civil saisies...), **des traces laissées volontairement** (activités explicites de l'utilisateur), **des traces laissées involontairement** (ce que le système informatique calcule et retient) et **des traces héritées** (ce que les autres disent de l'utilisateur).²⁷ Cette identité numérique peut être résumée comme suit :

Figure n°1 Synthèse de l'identité numérique

Mon identité numérique =

IC+IC+IC

... .. à **T-1 ; T ; T+1**

TV TI TH

IC = Identité connectée (pseudo, login, profil...)

TV = Traces volontaires.

Exemple : vous êtes l'auteur d'un blog, vous avez fait des commentaires, vous avez mis votre CV en ligne...

TI = Traces involontaires.

Exemple : vous faites partie d'un groupe de bassin. Votre nom ainsi que celui de votre établissement figurent dans la liste des membres du groupe qui est publiée sur Internet.

TH = Traces héritées.

Exemple : votre enfant tient un blog et il parle de vous sur celui-ci.

L'ère numérique a donc amené les utilisateurs du web à développer un nouveau type d'identité. La période pré-médias sociaux, dites également Web 1.0 mettait en avant « l'identité connectée ». Depuis l'apparition des médias sociaux et du Web 2.0, la part de l'identité numérique mise en évidence est celle

²⁶ Ph. BUSCHINI, in V. FAVEL-KAPOIAN, D. DUSSURGEY, *op. cit.*

²⁷ Voir V. FAVEL-KAPOIAN, D. DUSSURGEY, *op. cit.* ; F. GEORGES, « L'identité numérique dans le web 2.0 », *Le mensuel de l'Université*, 27, juin 2008. [En ligne :] http://fannygeorges.free.fr/doc/georgesf_mensueluniversite.pdf.

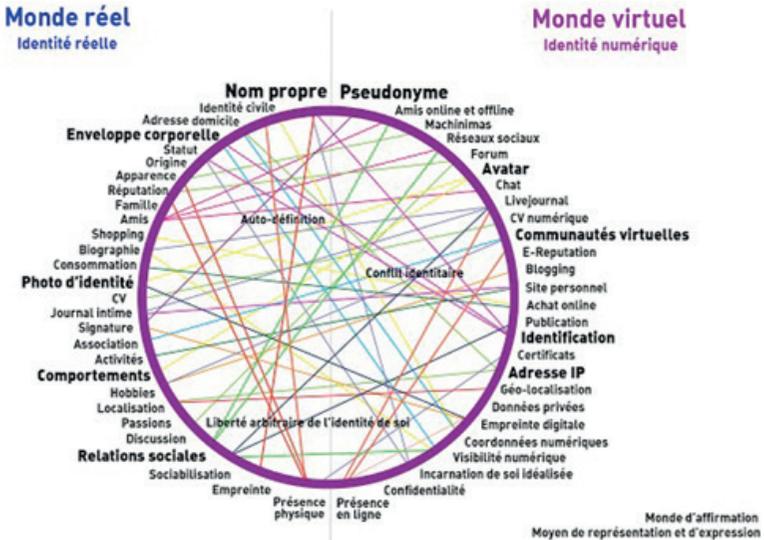
des traces volontaires : chacun, par son activité quotidienne en ligne nourrit son identité, la représentation qu'il se fait de lui-même et celle qu'il souhaite présenter aux autres.²⁸ Cette identité a pris une telle ampleur, qu'un marché économique s'est ouvert proposant d'apprendre aux utilisateurs à la gérer : le marché de l'e-réputation.

Ainsi, l'usage d'Internet et des médias sociaux au quotidien nous amène à naviguer entre notre identité *réelle* (constituée de l'identité personnelle, sociale et culturelle) et notre identité *numérique*, l'identité que nous avons construite par notre activité en ligne. Comme le montre la *figure n°2* [voir page suivante], nous sommes amenés au quotidien, en tant qu'utilisateurs des médias sociaux et d'Internet à naviguer entre ces deux identités.

²⁸ *Ibid.* Notons que la construction consciente de cette identité est influencée par de nombreux facteurs et notamment l'objectif de chaque utilisateur. LinkedIn par exemple est un réseau professionnel, l'objectif de l'utilisateur est de se montrer professionnellement sous son meilleur jour, d'accroître et d'entretenir son réseau professionnel. Sur Facebook, il s'agira plutôt d'entretenir son réseau de relations personnelles. Ajoutons que les interfaces de ces plateformes influencent également le comportement de l'utilisateur et donc son identité numérique. J. VAN DUICK, « You have one identity': performing the self on Facebook and LinkedIn », *Media, culture and Society*, XXXV, 2, 2013, p. 192-215.

Figure n°2

Réal et Virtuel : l'État des frontières ou la Métamorphose de soi



Cette navigation entre deux mondes, deux identités amène chaque utilisateur des réseaux sociaux à confronter ses représentations de lui-même dans le virtuel et le réel. Celles-ci ne semblent pas avoir de frontières marquées, des liens existant entre le monde virtuel et réel et donc entre la représentation qu'on a de soi dans chacun de ces milieux.

Le monde virtuel est entré dans notre vie quotidienne et donc dans le monde réel. La plupart d'entre nous, utilisateurs d'Internet et des médias sociaux, avons créé et entretenons une identité numérique. Ces mondes et ces identités se chevauchent²⁹ : le numérique fait maintenant partie de la réalité. Il est encore trop tôt pour comprendre l'impact qu'a ce lien entre identité numérique et réelle sur notre personnalité, nos modes de fonctionnement et notre

²⁹ Nombre d'invitations à des événements personnels et professionnels (dans le monde réel donc) ne sont envoyés que par des médias sociaux tels que Facebook ou LinkedIn.

société, les médias sociaux n’ayant que dix ans à peine. Cependant, nous observons déjà que les jeunes générations vivent avec beaucoup d’aisance dans ce monde qui intègre réel et virtuel.³⁰

2. Relations interpersonnelles

Nous venons de poser le constat que monde virtuel et réel se chevauchent. Ce qui influence l’utilisateur et ses identités (réelle et numérique). Mais les médias sociaux n’affectent pas seulement la dimension identitaire des usagers : ils influent également sur les relations interpersonnelles des utilisateurs.

Premièrement, les médias sociaux ont un impact sur la sociabilité. En effet, une étude publiée en 2011 par Amichai-Hamburger et Hayat sur les résultats du World Internet Project³¹ a mis en évidence qu’un usage fréquent d’Internet influençait la vie sociale des utilisateurs. Ils ont ainsi montré que l’utilisation intensive d’Internet³² avait tendance à distendre les contacts avec les personnes partageant les mêmes passions/loisirs. Mais s’ils ont constaté une diminution des liens pour ce type de relation, les deux chercheurs ont au contraire observé que l’utilisation intensive d’Internet augmentait les contacts avec :

1. Les personnes qui partagent le même intérêt politique ;
2. Les personnes qui partagent la même religion ;
3. Les membres de sa propre famille ;
4. Les propres amis ;
5. Les personnes qui exercent la même profession.³³

³⁰ F. FILLIETTAZ, M. GREGORI, *Un enjeu pour l’enseignement. Comprendre les réseaux sociaux numériques*, Genève : Département de l’instruction publique, de la culture et du sport, Direction des systèmes d’information et service école-médias, septembre 2011. [En ligne :] http://edu.ge.ch/sem/system/files/ressources/telecharger/introduction_reseaux_sociaux_v_1.pdf.

³¹ Projet qui vise à étudier l’influence d’Internet et des nouvelles technologies comme phénomène transnational. Pour en savoir plus : www.worldinternetproject.net.

³² Dans cette étude, les sujets ont été classés en fonction du nombre d’heures qu’ils passent par semaine sur Internet. Les résultats présentés ici comparent les sujets qui passaient le plus de temps sur Internet aux sujets qui passaient le moins de temps sur Internet.

³³ Y. AMICHAÏ-HAMBERGER, Z. HAYAT, « The impact of the Internet on the social lives of users : a representative sample of 13 countries ». *Computers in Human Behavior*, XXVII, 1, janvier 2011, p. 585-589.

Ainsi ces « résultats suggèrent que l'usage d'Internet est corrélé positivement avec les contacts sociaux des utilisateurs individuels. De plus, l'utilisation d'Internet est associée avec plusieurs activités sociales bénéfiques, dont les interactions avec les collègues et amis. »³⁴ Internet et (par extension) les médias sociaux ont donc pour effet d'augmenter le nombre de contacts avec des personnes de l'environnement proche de l'utilisateur ou qui partagent un intérêt commun avec ce dernier. D'ailleurs, les utilisateurs ont généralement deux fois plus d'amis en ligne que dans la « vraie vie ».³⁵

En second lieu, outre l'augmentation de la vie sociale des internautes, l'usage des médias sociaux modifie également les modalités des relations sociales. En effet, alors que dans la vie *réelle*, la relation *face-à-face* est la norme, les médias sociaux insèrent un écran entre les deux personnes. Ce nouveau mode de communication permet aux personnes angoissées ou timides de communiquer plus facilement. Une étude publiée en 2013 par Fiorenzo Laghi a mis en évidence que, pour la population générale, les modalités de communication (en ligne versus en face-à-face) ne modifiaient pas le contenu.³⁶ Par contre, les adolescents timides montrent une plus grande tendance à utiliser la communication en ligne pour partager des sentiments négatifs que les autres adolescents. De manière générale, ce profil d'adolescents préfère communiquer via les médias sociaux.

Mais ce sentiment de compétence dans la communication en ligne plutôt qu'en face-à-face ne se limite pas aux adolescents timides. En effet, selon une étude menée pour Cystic Fibrosis Trust, les moyens de communication en ligne instaurent une grande confiance. Ainsi, « à travers ces réseaux, l'internaute se sent plus à l'aise, plus ouvert et plus confiant. Aussi, 23 % des gens sont capables de demander une adresse e-mail ou un nom complet à un inconnu contre 5 % capables de demander un numéro de téléphone. »³⁷

³⁴ Y. AMICHAÏ-HAMBERGER, Z. HAYAT, *op. cit.*, p. 587.

³⁵ « L'impact des réseaux sociaux sur les relations interpersonnelles », *rh.ulaval.ca*, s. d. [En ligne :] https://www.rh.ulaval.ca/files/content/sites/rh/files/files/documents/doccom-mun/assurances_collectives/ac_soutien/Capsule_sant%C3%A9_02_2014.pdf, consulté le 5 décembre 2016.

³⁶ F. LAGHI, *et alii*, « Knowing when not to use the Internet: Shyness and adolescents' on-line and off-line interactions with friends », *Computers in Human Behavior*, XXIX, 1, 2013, p. 51-57.

³⁷ E. PERRIN, « Comment les réseaux sociaux ont modifié les relations humaines », *maxisciences.com*, 14 mai 2011, [En ligne :] http://www.maxisciences.com/r/E9seau-social-comment-les-reseaux-sociaux-ont-modifie-les-relations-humaines_art14470.html, consulté le 5 décembre 2016.

Internet et les médias sociaux ont donc offert aux utilisateurs un nouveau mode d'expression : la conversation à deux derrière un écran. Cette modalité écrite est préférée par certains, qui n'osent pas ou ont plus de difficulté à s'exprimer dans une communication face-à-face, et notamment à exprimer des sentiments et événements négatifs.

Enfin, les médias sociaux pourraient influencer les relations interpersonnelles par l'usage intensif de ces derniers. En effet, le smartphone étant consultable à tout moment, partout (ou presque), il s'est inséré dans nos relations. Ainsi saviez-vous que « même s'il n'a ni vibré, ni sonné, 70 % des Français consultent leur téléphone portable au moins une fois toutes les cinq minutes »³⁸ ? De même, « un sondage montre que les Américains préféreraient passer une nuit en prison ou courir un marathon plutôt que devoir abandonner les réseaux sociaux, par peur de rater un événement. [...] Ce sondage, mené auprès de 2 000 Américains, montre que les internautes entre 18 et 34 ans se connectent aux réseaux sociaux au saut du lit, pour voir ce qu'ils ont manqué pendant la nuit. »³⁹ Ces deux constats montrent l'importance de la présence du smartphone et des médias sociaux dans la vie quotidienne : ils prennent donc une place dans nos relations. Est-ce que cela influe sur la qualité de celle-ci ? Est-ce positif ou négatif ? La question n'est pas encore tranchée, le débat entre « pessimistes de l'Internet »⁴⁰ et « optimistes de l'Internet »⁴¹ est encore d'actualité ; le recul pour la compréhension et l'analyse pas encore assez grand. Pour le moment, posons simplement le constat que les relations interpersonnelles, même en face-à-face, sont impactées par cet usage régulier du smartphone. D'ailleurs, pour l'anecdote, la consultation intensive, voir intempestive

³⁸ E. JULIEN, « Plus de temps, moins de stress », Documentaire diffusé sur France 5 le 4 décembre 2016.

³⁹ http://quebec.huffingtonpost.ca/2012/08/13/reseaux-sociaux-accro_n_1772541.html

⁴⁰ Étude *pessimiste* : F. ZELLER, « Facebook : une étude sociologique analyse les tendances narcissiques de ses utilisateurs », *24matins.fr*, 19 mars 2012, [En ligne :] <http://www.24matins.fr/facebook-une-etude-sociologique-analyse-les-tendances-narcissiques-de-ses-utilisateurs-12191> ; S. VEYRIER, « Facebook : l'abus du réseau social peut favoriser la dépression », *BeGeek.fr*, 12 avril 2015. [En ligne :] <http://www.begeek.fr/facebook-labus-du-reseau-social-peut-favoriser-la-depression-166475>, consultés le 5 décembre 2016.

⁴¹ Étude *optimiste* : « Les nouvelles technologies favorisent-elles le lien social ? », *LeMonde.fr*, 5 novembre 2009. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/technologies/article/2009/11/05/les-nouvelles-technologies-favorisent-elles-le-lien-social_1263121_651865.html ; A. CARDOEN, Y. COLLARD, « Facebook isole-t-il ou socialise-t-il ? », *Media-animation.be*, mars 2012. [En ligne :] <http://www.media-animation.be/Facebook-isole-t-il-ou-socialise-t-il.html>, consultés le 5 décembre 2016.

du GSM durant une conversation dans la *vie réelle* a maintenant un mot pour le désigner : « le phubbing »⁴². Un site web à caractère humoristique – stopphubbing.com, appelle d’ailleurs à voter contre cette pratique et à la dénoncer : ils ont déjà recueilli 51 641 votes !

L’intégration d’Internet et des médias sociaux dans nos vies quotidiennes influence donc nos relations sociales : elle augmente les contacts avec des personnes proches ou qui ont les mêmes intérêts⁴³, a mis en avant une nouvelle modalité de communication « un-à-un » derrière un écran et influe sur la relation « face-à-face ».⁴⁴

3. Frontière public/privé

Nous venons d’évoquer l’idée que les médias sociaux avaient entraîné un changement de modalité dans notre communication quotidienne. Cette nouvelle modalité a amené une autre évolution : l’effacement progressif de la frontière entre le public et le privé.⁴⁵ Ce chevauchement entre vie privée et vie publique se développe de deux manières : par l’exposition consciente sur les réseaux d’une part, et par l’utilisation des données laissées involontairement par les utilisateurs d’autre part.

Premièrement, les médias sociaux et plus particulièrement les plateformes sociales telles que Facebook, incitent les utilisateurs à « l’exposition consciente et volontaire de soi »⁴⁶. Le développement de ceux-ci « favorise l’immixtion croissante dans la sphère intime »⁴⁷. Ainsi, alors que jusqu’à la fin du vingtième siècle, les sphères privées et publiques étaient deux choses séparées,

⁴² Contraction des mots anglais *phone* (téléphoner) et *snubbing*, le *phubbing* c’est « l’acte de snobber quelqu’un dans un cadre social en consultant son téléphone plutôt que d’accorder de l’attention à son interlocuteur ». www.stopphubbing.com.

⁴³ Exception faite des personnes qui partagent les même loisirs et/ou passions.

⁴⁴ Bien que nous ne sachions pas si elle joue sur la qualité de la relation.

⁴⁵ F. FILLIETTAZ, M. GREGORI, *op. cit.*

⁴⁶ B. GORCE, « Vie publique, vie privée, comment Internet brouille les cartes », *La Croix*, 12 juin 2013. [En ligne :] <http://www.la-croix.com/Actualite/France/Vie-publique-vie-privee-comment-Internet-brouille-les-cartes-2013-06-12-972473>, consulté le 6 décembre 2016.

⁴⁷ *Ibid.*

aux frontières imperméables, le vingt-et-unième siècle voit la ligne de partage entre ces deux espaces s'estomper. Une des explications de cette exposition consciente du soi serait que s'exposer sur les médias sociaux⁴⁸ valorise. « Il y a l'idée que si ce n'est pas montré, cela n'existe pas. Si vous ne faites pas un récit de votre vie, elle reste enfouie, ensevelie. Il faut montrer sa vie ou la raconter pour en sauver quelque chose. »⁴⁹ La société actuelle revoit donc les notions de privé et public, les médias sociaux et de manière générale les nouvelles technologies de l'information et de la communication, amenant à renégocier les frontières entre l'intime et le collectif.⁵⁰ Cette redéfinition amène d'ailleurs certains scientifiques à voir cela comme la création d'un nouvel espace public.⁵¹

En second lieu, l'effacement entre la frontière publique et privée se traduit également par l'utilisation des données des utilisateurs par des firmes commerciales ou des institutions. Ces données personnelles sont laissées par l'utilisateur, le plus souvent involontairement, lors de son activité sur le net. Ces données sont conservées dans des petits fichiers appelés *cookies*. Ceux-ci conservent une grande variété d'informations⁵², telles que données personnelles (nom, adresse postale/mail...), les recherches effectuées sur le navigateur, etc. À l'origine, les cookies étaient utilisés pour faciliter la navigation des internautes : une fois un site visité, les informations sont enregistrées, l'utilisateur n'aura plus à les ré-encoder lors d'une visite ultérieure.⁵³ Cependant, nombre de firmes qui récoltent ces données en font également une uti-

⁴⁸ En publiant notamment ses activités, ses opinions, etc.

⁴⁹ C. CHABAUD, « Comment la frontière entre vie privée et vie publique est devenue floue », *LaVie.fr*, 27 février 2014. [En ligne :] http://www.lavie.fr/actualite/societe/comment-la-frontiere-entre-vie-privee-et-vie-publique-est-devenue-floue-27-02-2014-50460_7.php, consulté le 6 décembre 2016.

⁵⁰ F. FILLIETTAZ, M. GREGORI, *op. cit.*

⁵¹ Selon Danah Boyd, qui soutient cette théorie, ce nouvel espace public aurait trois caractéristiques : la présence de public invisible (sur les réseaux, on ne sait pas qui voit nos publications), l'effondrement des contextes (avec la possibilité de créer des identités multiples en fonction des médias ou sur un même média) et cet effacement entre public et privé. D. BOYD, citée par F. FILLIETTAZ, M. GREGORI, *op. cit.*, p. 8.

⁵² « Cookies – informations que les sites Internet enregistrent sur votre site internet », *Mozilla Support*, s. d. [En ligne :] <https://support.mozilla.org/fr/kb/cookies-informations-sites-enregistrent>, consulté le 6 décembre 2016.

⁵³ « Cookie – Définition », *FuturaTech.com*, s. d. [En ligne :] <http://www.futura-sciences.com/tech/definitions/internet-cookie-469/>, consulté le 6 décembre 2016.

lisation commerciale. En effet, ces fichiers permettent, aux publicitaires par exemple, de connaître les centres d'intérêt de l'utilisateur et d'afficher ainsi les publicités appropriées.⁵⁴ Pour revenir à l'objet de notre étude, les médias sociaux collectent donc aussi les données personnelles de leurs utilisateurs. Ainsi, Facebook par exemple, récolte les données de ses utilisateurs et notamment leurs habitudes de navigation, les relie via un algorithme à la personnalité *réelle* de l'utilisateur, puis vend cela.⁵⁵

L'utilisation de ces données a fait naître un débat concernant la protection de la vie privée et de nos données, tant au niveau national qu'international. Nous n'entrerons pas dans ce débat⁵⁶, qui dépasse le cadre de notre étude, mais notons que l'utilisation de ces données, laissées de manière inconsciente⁵⁷, efface l'espace privé de chacun.

L'avènement des nouvelles technologies et des médias sociaux marque la société actuelle par la disparition progressive des frontières entre privé et public. Cependant, la question des limites des sphères privées et publiques ne date pas de l'expansion des médias sociaux. En effet, cette question était déjà soulevée au moment de la diffusion des premières émissions de *télé-réalité* dans les années 1990. Les médias sociaux ont par contre amplifié le phénomène.

⁵⁴ « Cookie – Définition », *FuturaTech.com*, *op. cit.*

⁵⁵ C. KERNOA, « Que fait Facebook de nos données personnelles ? », *Master Intelligence économique et stratégies compétitives*, 2 novembre 2015. [En ligne :] <http://master-iesc-angers.com/que-fait-facebook-de-nos-donnees-personnelles/>, consulté le 6 décembre 2016.

⁵⁶ Pour plus d'informations sur ce débat, voir N. DUFAYS, *La protection des données. La liberté sur écoute ?*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », juin 2015. [En ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/protection-des-donnees-la-liberte-sur-ecoute> ; « Protection des données personnelles », *Belgium.be*, s. d. [En ligne :] http://www.belgium.be/fr/justice/respect_de_la_vie_privée/protection_des_donnees_personnelles, consultés le 6 décembre 2016.

⁵⁷ Lorsque l'utilisateur s'inscrit sur un média social, il accepte les conditions d'utilisation de celui-ci. Ce document définit l'utilisation que peut faire le média des données de l'utilisateur. Mais bien souvent ces conditions ne sont pas lues et sont d'ailleurs peu compréhensibles par le grand public. Depuis la naissance du débat sur l'utilisation des données, Facebook a modifié ses conditions plusieurs fois, généralement sous la pression d'utilisateurs attentifs. Le réseau social a également entrepris un travail de simplification de ses conditions d'utilisation.

4. Éducation formelle et informelle : rétro-socialisation et transmission horizontale

Outre l'identité numérique, les 'nouvelles' relations sociales et la redéfinition de l'espace privé/public, les médias et les TIC jouent également un rôle dans l'évolution de l'éducation informelle⁵⁸ : ils favorisent l'apprentissage par les pairs.

Dans notre société occidentale, le savoir est traditionnellement transmis de manière verticale : les adultes sont la source du savoir, qu'ils transmettent aux plus jeunes. Les nouvelles technologies et les médias sociaux viennent bousculer cette transmission. En effet, les jeunes générations étant plus à l'aise avec les TIC, il n'est pas rare que ce soit les jeunes qui apportent « une assistance technique (dépannage et apprentissage) et un élargissement de leur capacité d'usage »⁵⁹. Les TIC ont tendance à inverser ce processus de transmission, « ces outils bouleverseraient les liens intergénérationnels en inversant le sens de cette transmission, les jeunes générations instruisant les anciennes. C'est ce que l'on appelle la " socialisation ascendante ", la " socialisation inversée ", la " rétro-socialisation " ou encore la " socialisation en retour " ».⁶⁰ Cette transmission ascendante offre une opportunité de compréhension et de dialogue intergénérationnels⁶¹ dans lesquels le jeune prend une part active. Notons cependant que l'induction de la rétro-socialisation est à nuancer : si dans les

⁵⁸ « L'apprentissage informel découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). » S. A. HART, « Apprentissage formel, informel, non-formel, des notions difficiles à utiliser... pourquoi ? », *Bulletin de l'Observatoire compétences-emplois*, IV, 2, juin 2013. [En ligne :] <http://www.oce.uqam.ca/article/apprentissage-formel-informel-non-formel-des-notions-difficiles-a-utiliser-pourquoi/>, consulté le 6 décembre 2016.

⁵⁹ L. LE DOUARIN, « Usage des nouvelles technologies en famille », *Information sociale*, 181, 2014/1, p. 62-71. [En ligne :] <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-1-page-62.htm>, consulté le 6 décembre 2016.

⁶⁰ L. LE DOUARIN, « TIC, relations intergénérationnelles et transmission », *Jeunes.gouv.fr*, [En ligne :] http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Numeriques_Le_Douarin.pdf, consulté le 6 décembre 2016.

⁶¹ P. LARDELLIER, citée dans « À quoi ressemble vraiment la Génération 3.0 ? 100 % non cli-chés ! », *Grand bien vous fasse*, Paris : France Inter, émission du 16 novembre 2016. <https://www.franceinter.fr/emissions/grand-bien-vous-fasse/grand-bien-vous-fasse-16-novembre-2016>, consulté le 3 décembre 2016.

classes sociales modestes, le jeune est vu comme plus qualifié et chargé de s'occuper de l'informatique, dans les classes sociales supérieures, les parents (souvent plus familiarisé avec les TIC) sont encore les référents en matière informatique.⁶²

Les nouvelles technologies susciteraient donc un nouveau mode de transmission, ascendante, offrant ainsi un espace de dialogue entre les générations. Mais ce n'est pas tout, elles se sont également invitées dans l'éducation formelle, y favorisant l'apprentissage entre pairs ou transmission horizontale. Ainsi, « le paradigme de l'apprentissage évolue en s'enrichissant de nouvelles configurations : avec l'usage généralisé des réseaux sociaux, l'apprenant est en position de diversifier ses sources d'information et de faire appel à ses pairs, outre les échanges avec les enseignants s'ils sont aussi en ligne. Ceux-ci ne sont plus les seuls intervenants capables de valider les procédures d'acquisition de savoirs comme ceci est le cas dans la salle de classe présentielle. Les conséquences sur le modèle d'apprentissage sont observables dans trois domaines, à savoir les compétences procédurales, la construction collective des connaissances et la redéfinition des rôles dans le triangle pédagogique. De nouveaux acteurs interviennent entre l'apprenant et l'enseignant, à savoir les pairs et les experts du domaine, choisis souvent par l'apprenant et sa communauté, pour faciliter le processus de découverte et de validation des savoirs, étape essentielle de l'acte d'apprentissage. »⁶³

Les médias sociaux influencent donc l'éducation, tant formelle qu'informelle. Certains évoquent même un changement du paradigme de l'apprentissage. Les utilisateurs ont un accès élargi à l'information, leur permettant de vérifier et recouper les sources. Cet accès à de multiples informations est une opportunité pour l'enseignement, mais peut aussi représenter un risque, nombre d'informations circulant sur les réseaux étant fausses.⁶⁴ L'intégration des médias sociaux dans l'enseignement représente donc un enjeu majeur pour la société de demain.

⁶² P. LARDELLIER, citée dans « À quoi ressemble... », *op.cit.*

⁶³ M. ARNAUD, « Apprendre par les réseaux sociaux, qu'est-ce qui change ? », *Études de communication*, 38, 2012, p. 101-115. [En ligne :] <https://edc.revues.org/3402>, consulté le 6 décembre 2016.

⁶⁴ Lire à ce sujet N. DUFAYS, *Info ou intox ? Manuel de survie à l'usage des citoyens du web*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », septembre 2016. [En ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/info-ou-intox-manuel-de-survie-a-l-usage-des-citoyens-du-web>.

III. RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Les nouvelles technologies en général, les médias sociaux en particulier affectent nos modes de vie et d'apprentissage. Ils ont intégré notre quotidien : les jeunes générations allient monde réel et virtuel. Certains évoquent même une nouvelle grande révolution : numérique cette fois.⁶⁵ Nombre d'auteurs soulignent cependant les risques liés à un mésusage de ces réseaux. Tandis que d'autres, à l'inverse, soulignent leurs opportunités. Dans tous les cas, l'utilisation des médias sociaux dans les différents aspects de la vie quotidienne représente un enjeu pour demain. Enjeu, dont nous ne sommes, nous semble-t-il, pas toujours ou pas suffisamment conscients.

Dans la suite de cette étude, nous aborderons donc les risques et opportunités des médias sociaux. Nous concluons sur leurs enjeux pour demain.

1. Impact de l'usage des médias sociaux sur l'utilisateur

Dans les médias *traditionnels* (journaux, radio, télévision), nous pouvons lire ou entendre régulièrement les analyses concernant Internet et les médias sociaux, qui mettent en avant pour la plupart les impacts négatifs. Mais qu'en est-il réellement ?⁶⁶

a. E-Réputation

Tout d'abord, nous avons constaté précédemment qu'utiliser les médias sociaux amène les utilisateurs à créer leur identité numérique ainsi qu'une *vie en ligne*. Tout comme dans le monde *réel*, chacun se bâtit sa réputation, dans le monde virtuel l'identité numérique de chaque utilisateur a sa *e-réputation*, construite à partir de son activité sur les médias sociaux. « L'e-réputation [...] est la réputation, l'opinion commune (informations, avis, échanges,

⁶⁵ J.-Y. KITANTOU, *Le numérique, une révolution industrielle en marche !*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », octobre 2016. [En ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collect-ion-cepess/le-numerique-la-revolution-industrielle-en-marche>

⁶⁶ La taxonomie des risques et opportunités n'est pas exhaustive.

commentaires, rumeurs...) sur le Web d'une entité (marque, personne, morale (entreprise) ou physique (particulier), réelle (représentée par un nom ou un pseudonyme) ou imaginaire). Elle correspond à l'identité de cette marque ou de cette personne associée à la perception que les internautes s'en font. »⁶⁷ Or, les utilisateurs ne sont pas toujours conscients que chaque contenu qu'ils publient contribue à leur *e-réputation*, même des années plus tard. Par exemple, des jeunes publiant des photos de guindailles durant leurs études n'ont pas forcément conscience au moment de la publication que ces photos pourront, par exemple, être retrouvées quelques années plus tard⁶⁸, lorsqu'ils seront à la recherche d'un emploi.

Informers les utilisateurs sur les répercussions possibles que peuvent avoir leurs activités sur leur réputation serait une première voie pour limiter les risques. Cependant, l'*e-réputation* ne se construit pas seulement sur les actions conscientes des utilisateurs, mais également sur les traces involontaires qu'ils laissent lors de leur passage. Prenons pour exemple l'application Snapchat®, actuellement en vogue chez les adolescents, qui permet d'envoyer des photos *éphémères*, c'est-à-dire des photos qui apparaissent durant une à dix secondes une fois le message ouvert, puis *s'autodétruit*. Lors de la mise à jour de sa politique de confidentialité, l'entreprise s'est octroyée le droit de conserver, si ce n'est les photos et messages, du moins l'accès au répertoire téléphonique, à la galerie photo du téléphone de l'utilisateur, aux informations de connexion et également la surveillance des tendances d'utilisation de Snapchat® (nombre de messages envoyés, destinataires, heures d'envoi, capture d'écran, position géographique...).⁶⁹ En acceptant la politique de confidentialité, l'utilisateur marque son accord quant à la conservation

⁶⁷ « E-réputation », *Wikipédia, Encyclopédie libre*, s. d. [En ligne :] <https://fr.wikipedia.org/wiki/E-r%C3%A9putation>, consulté le 7 décembre 2016.

⁶⁸ Et ce, même si les paramètres de confidentialité « privé » sont activés. Sur la plupart des médias, une fois le contenu publié, celui-ci *appartient* au média.

⁶⁹ B. PROSE, « Snapchat peut faire ce qu'il veut de vos photos (même les photos nues) », *Lci.fr*, 2 novembre 2015. [En ligne :] <http://www.lci.fr/high-tech/snapchat-peut-faire-ce-quil-veut-de-vos-photos-meme-les-photos-nues-1535127.html>, consulté le 7 décembre 2016.

et l'utilisation de ses données. En revanche, il ne connaît pas pour autant la destination présente et future des données conservées par la start-up, données envoyées dans un cadre privé, qui pourrait d'ailleurs lui nuire dans un cadre public.⁷⁰

Ces deux exemples de publication de contenu et de conservation de données montrent comment se construit lentement une réputation sur Internet. Sur le Web, pour le moment le droit à l'oubli⁷¹ est difficile à faire valoir. Des contenus publiés des années auparavant peuvent ressurgir, affecter l'e-réputation de l'utilisateur et surtout influencer sur des événements et des processus de sa vie réelle (telle qu'une recherche d'emploi).

Les utilisateurs des médias sociaux se doivent donc d'être attentifs lorsqu'ils acceptent les politiques de confidentialité (à l'inscription ou lors de mise à jour), mais aussi dans le contenu qu'ils publient. S'ils sont sensibilisés à cela, les médias sociaux peuvent alors devenir une très belle opportunité de mise en avant. En effet, 60 % des recruteurs utilisent les médias sociaux comme outil complémentaire de recrutement.⁷² Une autre enquête révèle même que 73 % des entreprises ont « recours aux médias sociaux pour en apprendre davantage sur les candidats. Les informations ainsi trouvées peuvent influencer la décision d'embauche. »⁷³ Le chercheur d'emploi qui soigne son e-réputation et qui met à jour régulièrement son profil sur les médias sociaux professionnels⁷⁴ maximisera donc ses chances auprès des employeurs potentiels.

⁷⁰ Notons que la plupart des utilisateurs ne lisent pas ou lisent très rapidement les politiques de confidentialité. Ils n'ont donc pas connaissance de la conservation et de l'utilisation possible des données. Par ailleurs, outre l'utilisation commerciale que pourrait faire l'entreprise de ces données, il existe également un risque : que les serveurs sur lesquels sont stockés ces données ne sont pas infailibles et pourraient être hackés, les données sont alors à la portée de tout un chacun.

⁷¹ Il n'existe pas de définition précise du droit à l'oubli, cependant « La notion peut recouvrir différentes réalités concourant toutes à un même objectif : celui pour un individu de pouvoir décider qu'une information relative à son passé sorte de la sphère publique. » « Droit à l'oubli, qu'est-ce que c'est ? », *droit-oublie*, s. d. [En ligne :] <http://www.droit-oublie.eu/question-ce-que-le-droit-a-loubli/>, consulté le 19 décembre 2016.

⁷² « Recrutement et réseaux sociaux : où en sommes-nous ? », *Le Blog du modérateur*, 24 février 2015. [En ligne :] <http://www.blogdumoderateur.com/enquete-recrutement-reseaux-sociaux/>, consulté le 9 décembre 2016.

⁷³ « Le recrutement par les médias sociaux : mythe ou réalité ? », *Stepstone.be*, s. d. [En ligne :] <http://www.stepstone.be/recruteurs/expertise-en-recrutement/trucs-et-astuces/le-recrutement-par-les-medias-sociaux.cfm>, consulté le 9 décembre 2016.

⁷⁴ Type Viadeo ou LinkedIn.

Par ailleurs, les médias sociaux sont également des révélateurs de talents. Les artistes (musiciens, peintres, photographes...) mettent à profit les médias sociaux afin de diffuser leurs œuvres de manière assez large. Il fut un temps où les chanteurs et musiciens se devaient d'être sur MySpace s'ils voulaient augmenter les probabilités d'être repérés par des labels. Depuis, le site est tombé en désuétude au profit de Twitter, Facebook ou Youtube. Ceux-ci offrent à l'artiste l'opportunité de développer, en premier lieu, une communauté de fans et, en second lieu, de promouvoir ses créations actuelles et de créer une attente autour des futures.⁷⁵

b. Usage des médias sociaux et bien-être

L'usage des médias sociaux touche donc l'utilisateur que ce soit de manière négative ou positive. Impact important, mais qui n'est pas le seul : les médias sociaux pourraient également influencer sur le bien-être de l'utilisateur. En effet, selon une étude américaine, l'usage de Facebook réduit significativement l'humeur et le niveau de « satisfaction de leur vie » des utilisateurs. Plus précisément, cette étude a mesuré le bien-être des personnes en fonction de leur fréquence d'utilisation de cette plateforme. Leurs résultats ont mis en évidence que l'augmentation de la fréquence de consultation du média social était liée à une réduction du sentiment de bien-être « au moment présent » et sur le niveau de satisfaction de sa vie.⁷⁶

Cependant cet impact négatif est à nuancer, car questionné par divers auteurs. D'ailleurs, une recherche récente sur le sujet met en évidence que la relation négative entre l'usage des médias sociaux et le bien-être serait modérée par l'orientation de l'utilisateur. C'est-à-dire que si l'utilisateur consulte les médias sociaux en étant orienté « vers l'autre » – dans un processus de comparaison aux autres –, l'usage de ces médias aurait alors un impact négatif. Si par contre, l'utilisateur est orienté « vers lui-même », dans une optique de valori-

⁷⁵ I. RENAIS, « Quel est l'intérêt pour un artiste d'être présent sur les réseaux sociaux », *Blog. neocamino.com*, 6 janvier 2014. [En ligne :] <http://blog.neocamino.com/quel-est-linteret-pour-un-artiste-detre-present-sur-les-reseaux-sociaux/>, consulté le 9 décembre 2016.

⁷⁶ E. KROSS, P. VERDUYN, E. DEMIRALP, J. PARK, D. S. LEE, N. LIN, *et alii.*, « Facebook Use Predicts Declines in Subjective Well-Being in Young Adults », *PLoS ONE*, VIII, 8, 2013. [En ligne:] <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0069841>. Notons que cette étude compare des utilisateurs entre eux, et non des utilisateurs versus des non-utilisateurs. Nuancions notre propos : un usage très régulier de Facebook affecterait négativement le bien-être et l'humeur de l'utilisateur.

sation, l'impact serait plutôt positif.⁷⁷ Le débat entre « pro-médias sociaux et anti-médias sociaux » est encore d'actualité. Afin de comprendre les tenants et aboutissants des différentes recherches qui s'opposent, des scientifiques ont effectué une revue de littérature de l'ensemble des études menées entre 2003 et 2013 sur le sujet.⁷⁸ Ils concluent que les médias sociaux affecteraient négativement le bien-être et l'humeur des utilisateurs du fait de quatre facteurs : l'accroissement de l'isolement social, la surexposition aux événements négatifs, le renforcement des sentiments négatifs et de dépression, ainsi que le cyber-harcèlement.⁷⁹ Néanmoins, ils mettent également en évidence une relation positive entre usage des médias sociaux et le bien-être ! En effet, les recherches effectuées entre 2003 et 2013 ont « rapporté un effet positif entre la communication en ligne et le bien-être, à savoir : l'augmentation du soutien social perçu, la réduction de l'anxiété sociale, l'augmentation de l'estime de soi et la réduction de l'isolement social »⁸⁰.

Pourquoi un tel antagonisme ? En analysant de plus près les résultats, on constate que les études ne mesurent pas les mêmes composantes du bien-être, exception faite de l'isolement social. Ainsi, l'usage fréquent des médias sociaux affecterait négativement l'humeur des utilisateurs et leur satisfaction par rapport à leur vie. Par contre, il influencerait positivement notamment leur estime de soi et leur perception de reconnaissance sociale. En ce qui concerne l'isolement social, sa relation avec l'utilisation des médias sociaux varierait en fonction du phénomène *rich-get-richer* : les jeunes dont la qualité des relations dans la vie *réelle* (hors-ligne) est perçue comme haute percevraient plus les bénéfices de l'usage des médias sociaux que ceux qui ne possèdent pas cette qualité d'amitié.⁸¹ L'usage des médias sociaux réduirait donc l'isolement social des utilisateurs qui ont des relations de haute qualité *hors-ligne* et inversement.

⁷⁷ E. A. VOGEL, J. P. ROSE, « Self-Reflection and Interpersonal Connection: Making the most of Self-Presentation on Social Media », *Translational Issues in Psychological Science*, 11, 3, 2016, p. 294-302.

⁷⁸ Ils ont passé en revue l'ensemble des recherches qui étudiaient la question du lien entre l'usage des médias sociaux et le développement du bien-être chez les adolescents.

⁷⁹ P. BEST, R. MANKTELOW, B. TAYLOR, « Online communication, social media and adolescent wellbeing : A systematic narrative review », *Children and Youth Services Review*, XLI, 2014, p. 27-36.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 32 [Traduction libre de l'auteur].

⁸¹ *Ibid.*

Il nous paraît important de souligner la relation entretenue entre l'usage des médias sociaux et l'estime de soi des utilisateurs. Celle-ci joue un rôle de plus en plus grand dans la construction de l'identité de la génération née dans l'ère numérique. En effet, pour les adolescents d'aujourd'hui, « leurs profils sont en quelque sorte la preuve de leur identité sur Internet et un témoin de leur reconnaissance sociale : le nombre de " like ", de réactions reçues et le nombre d'amis témoignent directement de leur popularité. Parallèlement, ils leur offrent de créer une image positive de soi. Nombreux sont ceux qui n'hésitent pas à utiliser les médias sociaux pour montrer leurs talents, être créatifs et soutenir une bonne cause. »⁸²

En outre, ils créent un sentiment d'appartenance à un ou plusieurs groupes, partageant les mêmes intérêts que l'utilisateur. L'image de soi, la reconnaissance sociale et le sentiment d'appartenance sont trois clés de la construction de l'identité à l'adolescence... Les médias sociaux jouent décidément un rôle très important pour les jeunes générations, les digital natives.

c. Usage des réseaux sociaux et santé

Enfin, les excès sont souvent nocifs, l'usage des médias sociaux ne fait pas exception à la règle. Il a été récemment démontré que l'hyperconnectivité pouvait engendrer une certaine dépendance, appelée « Cyberdépendance ». Caplan et Young définissent celle-ci comme « l'usage problématique d'Internet et des nouvelles technologies, communément appelé cyberdépendance. [Elle] se traduit par une utilisation persistante et récurrente des technologies ou des moyens de communication offerts par Internet qui engendre des difficultés chez l'individu. La cyberdépendance amène un sentiment de détresse et des problèmes au niveau psychologique, social ou professionnel. »⁸³

Cette pathologie, qui sera bientôt reconnue comme maladie psychiatrique par l'OMS, a pour principaux symptômes : le syndrome du canal carpien, une sécheresse des yeux, des maux de tête et migraines chroniques, une négligence de l'hygiène personnelle, des maux de dos, une alimentation irrégulière, des insomnies ou modifications dans le cycle du sommeil. Elle n'est pas ano-

⁸² « Les jeunes et les réseaux sociaux », *Childfocus.be*, *op. cit.*

⁸³ CAPLAN, YOUNG, cités par M.-A. SERGERIE, « Qu'est-ce que la cyberdépendance ? », *Cyberdépendance.ca*, s. d. [En ligne :] <https://cyberdependance.ca/cyberdependance/>, consulté le 7 décembre 2016.

dine, ses conséquences affectant la vie de l'utilisateur. Ce sont notamment : « un sentiment de bien-être, de soulagement ou d'euphorie pendant l'utilisation d'Internet, des pensées obsédantes à propos d'Internet ou l'anticipation des prochaines sessions sur Internet, un sentiment de vide, dépression, anxiété, irritabilité hors ligne ou quand l'accès à Internet est impossible, [...] une diminution de l'intérêt ou du temps consacré aux autres activités hors ligne ; une altération du niveau de fonctionnement (difficultés relationnelles (relations familiales, amoureuses, professionnelles, etc.), pertes d'emploi, isolement social, etc.) »⁸⁴ Cette pathologie, induite par l'usage d'Internet et des médias sociaux, n'est donc pas anodine et pas si rare : « selon une étude de 2013 du projet CLICK (*Compulsive computer use and knowledge needs in Belgium*) commanditée par la Police scientifique fédérale, 9,5 % des jeunes Belges âgés de 12 à 17 ans rencontrent des problèmes d'utilisation " compulsive " d'Internet, dont 3 % de manière sérieuse. »⁸⁵

L'apparition de cette nouvelle pathologie met en évidence l'importance de sensibiliser les utilisateurs des nouvelles technologies en général, et des médias sociaux en particulier, à l'usage conscient et réfléchi de ces derniers.

2. Utilisation des médias sociaux et influence de l'Autre

Quand nous utilisons les médias sociaux, nous communiquons, nous entrons en relation avec un ou plusieurs *autres*. Ceux-ci peuvent être bienveillants, mais malheureusement parfois aussi malveillants. Nous avons d'ailleurs vu précédemment qu'un des facteurs qui affecte la relation entre les médias sociaux et le bien-être est le cyber-harcèlement. Celui-ci, tout comme les cyber-agressions sont des dommages causés aux utilisateurs des médias sociaux par un ou des tiers. Outre ces deux types de violence, nous retrouvons également d'autres risques causés par des tiers : l'effet des publications de contenus dans la vie *réelle*, la transmission de rumeurs et fausses informations, ainsi que le phénomène d'endoctrinement en ligne. Détaillons-les brièvement.

⁸⁴ CAPLAN, YOUNG, cités par M.-A. SERGERIE, « Qu'est-ce que... », *op. cit.*

⁸⁵ L. DARDENNE, « La cyberdépendance bientôt reconnue comme une maladie », *La Libre Belgique*, 4 novembre 2016, p. 22.

a. Cybercriminalité : cyber-harcèlement et cyber-agression

Tout d'abord, comme dans la vie réelle, le monde virtuel comporte son lot de *cyber-violence*. En effet, la violence ne disparaît pas lorsqu'on se connecte. Bien au contraire, les nouvelles technologies et les médias sociaux possèdent cinq caractéristiques spécifiques « qui permettent à des individus de faire un usage pernicieux d'Internet ou du GSM »⁸⁶ :

1. L'anonymat ou la falsification d'identité, qui permettent de ne pas être ou être très difficilement identifié ;
2. L'inséparabilité : les jeunes étant régulièrement connectés, les potentiels agresseurs peuvent agir à tout moment, sans donner de répit.
3. L'effet cockpit : l'écran qui est entre les acteurs de la relation cache la réaction émotionnelle de l'interlocuteur. La pitié et l'empathie n'ont donc plus de place dans cette relation.
4. L'absence de supervision : alors que dans la vie dite 'réelle', les lieux de vie (tels que la cour de l'école) sont souvent surveillés, ce contrôle est le plus souvent absent dans les relations en ligne.
5. Le caractère public : dans la cour d'école ou à l'extérieur, le public est limité, tandis que sur le web et les médias sociaux, les spectateurs peuvent potentiellement se compter par milliers, voir par millions.⁸⁷

Ces cinq caractéristiques facilitent cette violence en ligne et accentuent ses conséquences. Mais avant de les détailler, précisons ce que nous entendons par violence en ligne. En effet, celle-ci peut prendre de nombreuses formes. Dans cette étude, nous en relevons deux en particulier : le cyber-harcèlement et les cyber-agressions. Le premier est une extension du harcèlement *traditionnel* entre enfants/jeunes, en face-à-face, ayant lieu le plus souvent à l'école.⁸⁸

⁸⁶ M. WALRAVE, M. DEMOULIN, W. HEIRMAN, A. VAN DER PERRE, *op. cit.* Voir à ce sujet J. PATCHIN, S. HINDUJA, « Bullies Move beyond the Schoolyard : A Preliminary Look at Cyberbullying », *Youth Violence and Juvenile Justice*, IV, 2, 2006, p. 154-155 ; R. SLONJE, P. K. SMITH, « Cyberbullying: Another main type of bullying ? », *Scandinavian Journal of Psychology*, 2007, p. 1-8.

⁸⁷ M. WALRAVE, M. DEMOULIN, W. HEIRMAN, A. VAN DER PERRE, *op. cit.*

⁸⁸ M. ARSENE, J.-P. RAYNAUD, « Cyberbullying (ou cyber harcèlement) et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : état actuel des connaissances », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 62, 2014, p. 249-256. [En ligne :] https://www.researchgate.net/profile/Jean-Philippe-Raynaud/publication/260110450_Cyberbullying_ou_cyber_harcèlement_et_psychopathologie_de_l'enfant_et_de_l'adolescent_etat_actuel_des_connaissances_Cyberbullying_and_child_and_adolescent_psychopathology_Current_state_of_knowledge/links/5413513e0cf2fa878ad3d89d.pdf.

Il possède trois caractéristiques : l'intention, la relation de pouvoir et la répétitivité.⁸⁹ Il peut se présenter sous plusieurs formes, telles que l'envoi de virus, la modification de mots de passe, des interactions méprisantes, des publications d'images ou de photos en ligne, l'exclusion d'une personne d'un groupe en ligne ou encore l'usurpation d'identité ou le dénigrement en ligne.⁹⁰

Les cyber-agressions, quant à elles, se distinguent du cyber-harcèlement par l'absence de répétitivité. L'observatoire des Droits de l'Internet classe ces cyber-agressions en quatre catégories : le *cyberteasing* (blaguer par voie électronique), le *cyberarguing* (la dispute en ligne), le *cyberattacking* (action visant à causer du tort) et le *cyberharassment* (intimidation à caractère sexuel).⁹¹ L'inséparabilité, le caractère public et l'effet cockpit qui caractérisent les nouvelles technologies et les médias sociaux accentuent les conséquences de cette violence. Elles sont nombreuses : changement de comportements, anxiété, sentiments dépressifs, perte d'appétit ou de sommeil, baisse des résultats scolaires, isolement social... Dans certains cas, cela peut même mener jusqu'au suicide.⁹²

La violence en ligne représente donc un vrai danger pour l'utilisateur des médias sociaux. Pour prévenir celle-ci, comme pour toute forme de violence, la première chose est le dialogue. De nombreux outils existent également pour informer, prévenir, diagnostiquer et intervenir.⁹³

b. Le phénomène des « hoax »

Si la cyber-violence a des conséquences très graves, ce n'est pas la seule forme de dommage que peuvent causer des tiers. Une seconde forme, plus légère pour les victimes peut-être, est la publication par des individus de fausses

⁸⁹ Pour en savoir plus sur le harcèlement à l'école, lire M.-S. DELEFOSSE, *Le harcèlement à l'école*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », décembre 2015. [En ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/le-harcelement-a-l-ecole>

⁹⁰ C. VAN HONSTE, *Le cyberharcèlement. Quand le harcèlement scolaire se poursuit en dehors de l'école*, Bruxelles : FAPEO, « Analyse », mai 2014. [En ligne :] <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2014/05/1-15-2014-Cyberharc%C3%A8lement.pdf>.

⁹¹ M. WALRAVE, M. DEMOULIN, W. HEIRMAN, A. VAN DER PERRE, *op. cit.*

⁹² C. VAN HONSTE, *op. cit.*

⁹³ Des outils existent pour s'informer et prévenir le cyber-harcèlement. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une plateforme réunissant tous ces outils a été créée : www.enseignement.be/harcelement.

informations. Ces articles relayant des informations inexactes sont nommés *hoax*. Quel impact ceux-ci peuvent-ils avoir ? Pour le comprendre, prenons pour exemple la dernière polémique concernant les élections américaines du 8 novembre 2016 : « pour certains, ce sont aussi les réseaux sociaux en tant que tels, et singulièrement Facebook, qui ont facilité l'accès de Trump à la Maison Blanche. Ceci en laissant proliférer des *hoax*, des articles diffusant de fausses informations, dans un but politique. Ces articles et messages militants ont réussi à atteindre une gigantesque audience sur Facebook, sur lequel s'informent plus de 40 % des Américains. Des informations abracadabrantesques, comme le soutien (totalement inventé) du pape François à Donald Trump, ont été vues par des millions d'Américains : un article relatant cette fausse information a, par exemple, été partagé 868 000 fois, d'après les comptes du *Nie-man Lab* du 9 novembre. »⁹⁴

La facilité à croire ce qui est dit sur le web et les médias sociaux, sans vérifier les sources, est répandue. D'ailleurs, une étude récente menée auprès de 7 000 jeunes du collège à l'université a amené des chercheurs à conclure que « la capacité de raisonnement des jeunes sur l'information en ligne peut être résumée en un seul mot : désolante. »⁹⁵ Ils étayaient en expliquant que « nos "digital natives" sont peut-être capables de passer de Facebook à Twitter tout en publiant un selfie sur Instagram et en envoyant un texto à un ami, mais quand il s'agit d'évaluer l'information qui transite par les réseaux sociaux, ils sont facilement dupés »⁹⁶. Afin de parvenir à cette conclusion alarmante, « ils ont par exemple montré à des lycéens une publication diffusée sur le site de partage d'images très populaire Imgur. On y voit une photo de pâquerettes déformées, avec pour titre : " Les fleurs nucléaires de Fukushima ". Les adolescents étaient invités à répondre à la question suivante : " Est-ce que cette publication apporte des preuves solides concernant l'état de la zone entourant la centrale de Fukushima ? Expliquez votre raisonnement. " Arguant que la photo faisait office de preuve solide, 40 % d'entre eux ont répondu par l'affirmative.

⁹⁴ M. SZADKOWSKI, D. LELOUP, « Facebook, faiseur des rois de l'élection américaine ? », *LeMonde.fr*, 14 novembre 2016. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/11/14/facebook-faiseur-de-rois-de-l-election-americaine_5030959_4408996.html, consulté le 7 décembre 2016.

⁹⁵ M. TUAL, « Fausses informations en ligne : les adolescents « facilement dupés », selon une étude », *LeMonde.fr*, 23 novembre 2016. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/11/23/fausses-informations-en-ligne-les-adolescents-facilement-dupes-selon-une-etude_5036468_4408996.html#b5AKDjYuAAWUlRqQ.99, consulté le 7 décembre 2016.

⁹⁶ *Ibid.*

Moins de 20 % ont questionné la source de la photographie ou de la publication. Un quart a estimé que cette publication n'apportait pas de preuve solide, car elle ne montrait que des fleurs, et pas d'autres types de plantes affectées ou des animaux. »⁹⁷

La diffusion à une large audience de ces hoax et la manière dont les internautes appréhendent l'information qui leur est livrée est un véritable enjeu. En effet, outre la polémique sur les élections, croire ce qui est dit en ligne peut avoir des conséquences plus ou moins dramatiques. Le manque de recul critique par rapport aux informations circulant sur le web est d'ailleurs une des bases de recrutement de groupes djihadistes, conséquence assez rare mais parmi les plus dommageables.

c. Endoctrinement

L'endoctrinement est donc un autre danger pour les utilisateurs des réseaux sociaux. En effet « sur le web, les internautes peuvent trouver des discours et des contenus sans contexte ni explication critique. Parmi eux, beaucoup donnent libre cours au fantasme identitaire : faire partie d'une cause collective majeure nécessitant un engagement total. Pour des individus déjà convaincus par des discours radicaux ou proches de l'être, le web devient alors un terrain favorable à l'endoctrinement. Les arguments et justifications découverts sur Internet sont pris pour argent comptant, sans recul ou sens critique. »⁹⁸ Notons cependant que les médias sociaux ne sont pas responsables de l'endoctrinement. En effet, « dans la plupart des cas toutefois, l'élément déclencheur de la radicalisation reste un contact humain, c'est-à-dire la rencontre avec une personne déjà impliquée dans la mouvance radicale. C'est majoritairement après cette rencontre que les réseaux sociaux prennent le relais et renforcent la radicalisation. »⁹⁹

⁹⁷ M. TUAL, *op. cit.*

⁹⁸ « Quel est le rôle d'Internet dans la radicalisation djihadiste ? », *StopDjihadisme.Gouv.fr*, s. d. [En ligne :] <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/radicalisation/mecanismes-radicalisation/quel-est-role-dinternet-radicalisation-djihadiste>, consulté le 7 décembre 2016.

⁹⁹ *Ibid.*

Il nous paraît important de mentionner ce danger actuel des médias sociaux. Cependant, comprendre le processus de radicalisation nécessiterait plus de quelques lignes ou quelques pages, nous faisons donc le choix de ne pas détailler davantage ce sujet, afin d'éviter tout ou simplisme.¹⁰⁰

d. Dialogue

Cyber-agression, hoax, endoctrinement... Après ce tableau assez noir, ajoutons un peu de couleurs à ce portrait : l'Autre peut-être aussi bienveillant. Comment ?

Premièrement, comme nous l'avons mis en évidence précédemment, l'usage des médias sociaux peut instaurer un phénomène de rétro-socialisation. Il favorise alors le dialogue intergénérationnel : l'Autre. C'est alors l'adepte des nouvelles technologies, plus ou moins, qui viendra en aide, expliquant le fonctionnement, la manière d'utiliser un média. Ce dialogue peut s'installer dans la vie réelle, entre jeunes et grands-parents par exemple, mais aussi lors de cours sur l'utilisation des nouvelles technologies. Mais il s'instaure également en ligne : depuis une quinzaine d'années, des forums se sont développés sur une vaste série de sujets, tels que l'informatique, la santé, le sport... Dans ce type de médias, la plupart ont un objectif de solidarité : une discussion s'ouvre entre des personnes qui connaissent le domaine et d'autres qui se questionnent sur ce domaine.

L'Autre, derrière son écran, peut être malveillant. Mais si nous nous souvenons des exemples de cyber-agression ou cyber-harcèlement, du fait de leur caractère dramatique, nous prenons moins conscience de ce que nombre d'autres personnes se cachant derrière cet *Autre* sont bienveillantes, essaient d'apporter aide et conseils. Dans ce sens, nous pouvons observer actuellement le développement de services d'entraide proposés via les médias sociaux. Par exemple, une plateforme *parentssolidaires.be* s'est créée en 2016. Cette plateforme, diffusée via les médias sociaux, propose aux parents de s'entraider, ceux qui ont un peu de temps proposent leur aide, ceux qui cherchent

¹⁰⁰ Si vous êtes intéressé par le sujet, vous pouvez consulter : <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>

un service le demandent.¹⁰¹ Ceci n'est qu'un exemple qui permet de montrer le développement du dialogue et de formes de solidarité grâce aux médias sociaux et à la communication en ligne.

3. Ouverture sur le monde

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et en particulier des médias sociaux, supprime les frontières, et des possibilités croissantes d'ouverture au monde apparaissent. En effet, ils facilitent, d'une part, la communication entre personnes partageant des points communs tels qu'un même intérêt politique ou une même religion.¹⁰² D'autre part, ils offrent l'opportunité à tout un chacun disposant d'une connexion web, d'accéder à la culture et au savoir.

a. Débat et mise en mouvement

Les médias sociaux relient donc le plus souvent des personnes partageant un même intérêt religieux ou politique. Par ce biais, ils favorisent la discussion, le partage d'opinion, le débat et parfois même la mise en mouvement : mouvement de solidarité ou mouvement d'opposition et de révolte.

En premier lieu, les médias sociaux offrent un espace de discussion et de rassemblement des personnes *voulant aider*, être solidaires. Une coordination de ces personnes et de cette aide est mise en place via ces médias sociaux. Par exemple, en 2014, les réfugiés affluent dans notre pays : fuyant leurs pays en guerre, ils sont des centaines chaque jour à arriver sur le territoire pour demander l'asile à la Belgique. Le pays n'était pas prêt, beaucoup doivent dormir dehors, faute de places dans les centres d'accueil. Sur l'ensemble des médias sociaux, et plus particulièrement Facebook, des collectifs et des *citoyen.ne.s* se sont indignés ensemble de l'accueil réservé à ces réfugiés. Ensemble, ils se sont organisés en un mouvement citoyen *Bruxelles Refugees* et ont créé la

¹⁰¹ Pour plus d'information, voir : www.parents-solidaires.be (Plateforme promue par les Mutualités chrétiennes).

¹⁰² Y. AMICHAÏ-HAMBERGER, Z. HAYAT, *op. cit.*

Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés. Ce mouvement a permis, durant des semaines, d'offrir dans l'urgence des repas, des soins de santé, un hébergement, un soutien psychologique et scolaire aux réfugiés, accueillis dans le parc Maximilien.¹⁰³

Encore à l'heure actuelle, cette plateforme est active, utilisant les médias sociaux pour appeler aux dons matériels et à l'aide bénévole.¹⁰⁴ Cet exemple, parmi tant d'autres, démontre le rôle de facilitateur qu'ont les médias sociaux pour mettre en mouvement des citoyens autour d'un intérêt, d'une cause commune.

En second lieu, outre les mouvements de solidarité, les médias sociaux donnent également un espace à l'indignation de citoyens et citoyennes du monde, les incitant également à se mettre en action. Prenons pour exemple le plus grand phénomène, à l'heure actuelle, de ce type de mouvement : le *Printemps arabe*. Celui-ci est le nom donné aux révolutions qui enflammèrent le monde arabe en 2010-2011, notamment en Égypte et en Tunisie où les régimes furent renversés. Les réseaux sociaux, notamment Facebook et Twitter ont joué un rôle de *rassembleur* pour ces mouvements de contestation. Ainsi, les manifestations qui ont débuté le 25 janvier 2011 en Égypte furent « préparées, annoncées et organisées sur Facebook »¹⁰⁵. En Tunisie, le soulèvement s'est déclenché spontanément à la suite de l'immolation d'un vendeur ambulant, Mohammed Bouazizi. Dans ce cas, les médias sociaux n'ont pas été utilisés pour appeler à manifester, mais pour « faire circuler images et débats d'opinion sur le soulèvement en temps réel, permettant aux habitants de Tunis, mieux connectés à Internet, de voir ce qui se passait dans l'arrière-pays et de se mobiliser. »¹⁰⁶ Comme l'explique Lina Ben Mhenni, Facebook et Twitter sont devenus très importants une fois la révolution lancée : « Dans le cadre de la révolution, le rôle des blogs, des réseaux sociaux et des cyber-activistes était d'informer les gens de ce qui se passait et de les mobiliser. Beaucoup de manifestations ont été organisées sur Facebook et Twitter. »¹⁰⁷

¹⁰³ « Qui sommes-nous ? Solidarité avec tou.te.s les migrant.e.s », *BxlRefugees.be*, s. d. [En ligne :] <http://www.bxlrefugees.be/qui-sommes-nous/>, consulté le 10 décembre 2016.

¹⁰⁴ Pour plus d'information, voir la page Facebook de la Plateforme Bxl Refugees, [En ligne :] <https://fr-fr.facebook.com/plateformerefugiesbxl/>

¹⁰⁵ D. FARIS, « La révolte en réseau : le " printemps arabe " et les médias sociaux », *Politique étrangère*, 1/2012, p. 99-109.

¹⁰⁶ D. FARIS, *op. cit.*

¹⁰⁷ L. BEN MHENNI, citée par D. FARIS, *op. cit.*

Le *Printemps arabe* est l'exemple le plus frappant de l'usage des médias sociaux dans des mouvements de révolte. Il montre les rôles de rassembleur, de communicant et d'informateur que peuvent jouer les médias sociaux, même à petite échelle.

Ces deux exemples, la plateforme *Bruxelles Refugees* et le *Printemps arabe* mettent en exergue le rôle joué par les médias sociaux dans la mise en mouvement des citoyens. Ils construisent des ponts, rassemblent des personnes et des mouvements qui agissaient auparavant seuls, ou n'agissaient pas, faute de savoir comment faire.

b. Diffusion du savoir et de la culture

Les médias sociaux permettent une ouverture sur le monde par l'espace qu'ils proposent pour communiquer et se mettre en mouvement. Mais pas seulement, ils offrent également à leurs utilisateurs l'accès au savoir et à la culture. En effet, ils permettent le partage de contenus et donc d'articles d'information. Ainsi, une étude réalisée auprès de 50 000 répondants, dans 26 pays, montrent que les médias sociaux prennent une place de plus en plus importante dans l'accès à l'information. « Une majorité (51 %) de répondants utilise désormais les réseaux sociaux pour accéder à l'information. Et pour 12 % d'entre eux, cette source est la première – un taux qui atteint 28 % chez les 18-24 ans. Dans cette catégorie d'âge, les réseaux sociaux supplantent la télévision (24 %) comme source prioritaire. »¹⁰⁸ Les utilisateurs ont donc un accès facile à l'information qui se présente à eux « par le flux des réseaux sociaux, leurs alertes et notifications. »¹⁰⁹ L'information à laquelle l'utilisateur accède via ces médias n'est pas globale : elle dépend de ses choix : les pages *aimées*, les comptes *suiivis*, les intérêts de ses contacts, etc. Chaque utilisateur choisit ce à quoi il souhaite avoir accès.

L'information, ce peut être l'actualité (*les informations*), mais ce peut être également d'autres *savoirs*. Nombre de sites donnant accès à des savoirs divers et variés possèdent d'ailleurs des comptes sur les médias sociaux. Les utilisateurs

¹⁰⁸ F. DELCAMBRE, « Les réseaux sociaux prennent une place croissante dans l'accès à l'information », *LeMonde.fr*, 15 juin 2016. [En ligne :] http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2016/06/15/les-reseaux-sociaux-prennent-une-place-croissante-dans-l-acces-a-l-information_4950771_3236.html, consulté le 10 décembre 2016.

¹⁰⁹ *Ibid.*

accèdent à ceux-ci d'un simple clic sur un article susceptible de les intéresser. Par exemple le site web *Psychopium*¹¹⁰, qui diffuse des actualités de la psychologie au monde francophone¹¹¹, possède une page Facebook et un compte Twitter. Il diffuse cinq à six articles par jour sur ces médias. L'utilisateur qui aime la page ou suit le compte découvre donc dans son flux d'actualités l'ensemble de ces articles, un simple clic lui permet d'accéder à l'information et donc d'accéder à de nouvelles connaissances.

Les médias sociaux sont donc vecteurs de savoir, mais sont aussi la source principale d'information. Or, comme nous l'avons déjà mentionné, tous les contenus diffusés sur les médias sociaux ne sont pas fiables. Sensibiliser les utilisateurs à la vérification des sources d'informations est l'un des grands enjeux actuels.

Tout comme pour l'information à l'accès et au savoir, les médias sociaux améliorent significativement l'accès des utilisateurs à la culture, et ce de plusieurs manières. Comme pour l'accès à l'information, le partage de contenu offre à l'utilisateur la possibilité en un clic de découvrir la présentation d'un évènement culturel, de découvrir en photo une œuvre d'art, de lire un poème ou un roman, de visualiser une vidéo présentant des extraits d'une pièce de théâtre ou d'un film, etc. Outre cette amélioration de l'accessibilité, les médias sociaux ont offert aux lieux culturels un espace pour se valoriser. Par exemple, un des musées les plus célèbres, le Musée du Louvre, possède une page Facebook.¹¹² On y retrouve la promotion d'évènements qui ont lieu en son sein, des analyses d'œuvres, des jeu-concours pour gagner des places aux expositions, etc. Via ce type de compte, les lieux de la culture se sont emparé des médias sociaux afin de permettre à toute personne intéressée d'accéder aux œuvres qu'ils proposent. Plus précisément, comme le montre le schéma suivant, les musées utilisent les médias afin de valoriser leur image, d'attirer un public large et divers, de remplir leur mission d'éducation du public et de faire connaître leur patrimoine.

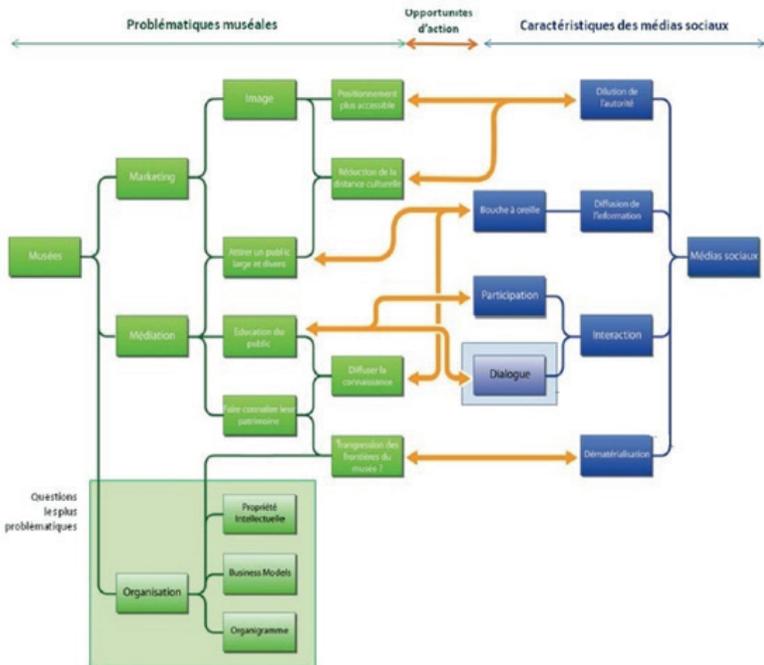
¹¹⁰ <http://www.psychopium.com/>

¹¹¹ Ils relaient des articles synthétisant des études scientifiques dans le domaine de la psychologie.

¹¹² <https://fr-fr.facebook.com/museedulouvre/>

Ce schéma, tiré d'un mémoire sur l'usage des médias sociaux par les musées, met également en évidence les questions que posent les médias sociaux aux institutions culturelles. Parmi celles-ci, nous retrouvons la question de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur à l'ère numérique.

Figure n°3
Schéma récapitulatif des opportunités offertes
par les médias sociaux aux musées¹¹³



¹¹³ C. BESSET, *op. cit.*

4. Le respect des droits

Le développement du numérique et des médias sociaux entraîne des questions politiques et juridiques concernant la propriété intellectuelle et la publication de contenus sur les médias sociaux. Plus concrètement, il semble que nombre d'utilisateurs n'aient pas conscience de ce que les droits d'auteur et le droit à l'image sont d'application, y compris dans le monde virtuel. Or, « la loi sur le copyright et les droits d'auteur contraint tout un chacun qui souhaite utiliser un logo de demander une autorisation à l'organisation ou l'entreprise concernée. Cela vaut également pour les textes, poèmes, [photos]... trouvés sur différents sites. »¹¹⁴ Cette loi s'applique lors de publication *papier*, mais également pour toutes les publications en ligne. Concrètement, les utilisateurs n'ont légalement pas le droit d'utiliser un récit, un poème ou une photographie s'ils ne le citent pas et qu'ils ne demandent pas l'autorisation de l'auteur.

Il en va de même pour le droit à l'image. Celui-ci recouvre le « droit de toute personne de disposer de son image. Concrètement, ce droit permet à une personne de s'opposer à la publication, diffusion ou utilisation, commerciale ou non, de son image au nom du respect de la vie privée. »¹¹⁵ Il est donc interdit légalement de publier une photo sans l'autorisation des personnes qui y figurent.

Malheureusement, nombre d'utilisateurs n'ont pas connaissance de ces dispositions légales et les enfreignent inconsciemment. Par ailleurs, les lois concernant les droits d'auteur et d'image ont été établies avant le numérique. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'avènement des médias sociaux questionnent l'application de ces lois. En effet, la réglementation sur ces droits d'auteur et droits à l'image appartient à chaque pays. Le monde numérique quant à lui n'a pas de frontière. De plus, 4,75 milliards de contenus sont partagés par jour, rien que sur

¹¹⁴ « Pourquoi les jeunes adorent-ils les réseaux sociaux ? », *Childfocus.be*, s. d. [En ligne :] <http://www.childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/parents/reseaux-sociaux/pour-quoi-les-jeunes-adorent-ils-les-reseaux>, consulté le 8 décembre 2016.

¹¹⁵ *Ibid.*

Facebook.¹¹⁶ Contrôler ces publications afin de vérifier qu'elles respectent les droits d'auteur ou le droit à l'image s'avérerait compliqué à mettre en œuvre, voire impossible. Adapter le contexte juridique actuel au monde numérique est d'ailleurs l'un des grands enjeux de demain.

CONCLUSION : LES ENJEUX POUR DEMAIN

Cette étude a été conduite à partir d'un fil rouge : les médias sociaux font partie intégrante de nos vies. Ainsi, notre société change de paradigme, basculant progressivement dans l'ère du numérique : monde réel et virtuel se chevauchent, le virtuel fait partie du réel.

Au cours de cette réflexion, nous avons posé le constat que leur usage, loin d'être neutre, influençait l'utilisateur tant dans son bien-être que dans sa vie quotidienne. En effet, l'utilisation de ces médias présente des risques liés à la santé, au bien-être, ou encore à la vie professionnelle et sociale. Elle représente également des opportunités, telles que la démocratisation de la culture et du savoir, l'ouverture au monde, l'instauration de dialogue, l'organisation d'élanes solidaires... L'intégration des médias sociaux dans le monde réel entraîne donc des enjeux majeurs pour demain. Ces enjeux, que nous souhaitons évoquer, se divisent en deux catégories : les questions législatives et politiques d'une part ; l'éducation et la sensibilisation d'autre part.

Dans un premier temps, évoquons les aspects politiques et juridiques. Tout d'abord, le monde numérique efface progressivement les frontières entre vie privée et publique. Ce faisant, il crée un nouvel espace public. Sachant que nous envisageons celui-ci comme étant « le domaine de notre vie sociale dans lequel quelque chose comme une opinion publique peut être formé, et où l'accès est garanti à tous les citoyens »¹¹⁷, nous constatons qu'outre les salles de classes, les places et lieux publics..., les médias sociaux sont également un espace public où l'on échange, l'on débat et où des opinions se construisent et se déconstruisent. Mais ce nouvel espace public est également virtuel.

¹¹⁶ Th. COEFFE, « Chiffres Facebook – 2016 », *Le blog du modérateur*, 23 novembre 2016. [En ligne :] <http://www.blogdumoderateur.com/chiffres-facebook/>, consulté le 8 décembre 2016.

¹¹⁷ J. HABERMAS in F. FILLIETAZ, M. GREGORY, *op. cit.*

Un monde qui diffère de la réalité que l'on connaissait jusque-là : il dépasse largement les frontières de nos pays, mais aussi de l'Union européenne. Alors que faire ? Quelles règles s'appliquent ? Comment légiférer dans un espace transnational, qui de surcroît évolue sans cesse ? Ces questions devraient animer les politiques à tous les niveaux de pouvoir. Pourtant, si certains s'emparent du sujet, le débat n'a pas encore pris une place centrale au sein des différents parlements.

Ensuite, l'usage des médias questionne également nos droits et notamment le droit à la vie privée. En effet, au cours de cette étude, nous avons évoqué la problématique de la conservation des données personnelles ainsi que de leur utilisation à des fins commerciales. La conservation des données a des conséquences concernant la vie privée des individus. Comme l'indique la Commission de protection de la vie privée, « grâce à ces informations personnelles que les utilisateurs placent sur le site et aux données relatives aux actes qu'ils posent et à leur interaction avec d'autres, un profil détaillé peut être établi sur les centres d'intérêt et les activités des personnes concernées. Les données à caractère personnel publiées sur des sites de réseaux sociaux peuvent être utilisées par des tiers pour toutes sortes de finalités, notamment commerciales. Cela comporte des dangers potentiels, parmi lesquels le vol d'identité, des pertes financières, une compétitivité affaiblie ou des opportunités de travail moindres. »¹¹⁸ La conservation et l'utilisation de ces données posent donc question, surtout qu'il est difficile pour les législateurs belges et européens d'avoir un réel impact sur les politiques de confidentialité des médias sociaux, la plupart ayant leur siège social aux Etats-Unis. De plus, contrairement à la vie « hors-ligne », le monde virtuel n'oublie pas. Des publications (photos, tweets, articles écrits ou partagés) datant de plusieurs années peuvent refaire surface à un instant T, atteignant la réputation en ligne et hors-ligne de l'utilisateur. Ce qui peut avoir des effets dévastateurs. Pour contrer cela, le droit à l'oubli est mis en avant. En mai 2014, la Cour européenne de Justice a d'ailleurs « rendu un arrêt reconnaissant un " droit à l'oubli ", ou du moins une conséquence concrète de celui-ci : selon cet arrêt, tout citoyen européen peut demander à ce que ses données à caractère personnel n'apparaissent plus dans les résultats de moteurs de recherche en ligne si celles-ci sont erronées ou

¹¹⁸ « Les réseaux sociaux et la vie privée », *Commission de la protection de la vie privée*, s. d. [En ligne :] <https://www.privacycommission.be/fr/reseaux-sociaux>, consulté le 11 décembre 2016.

ne sont plus pertinentes »¹¹⁹. Cependant cet arrêt est partiel, le droit à l'oubli n'est donc pas total pour le moment. En effet, toute demande doit concerner des situations particulières et être dommageable pour l'individu : impossible donc d'effacer en une seule demande toutes les traces d'activités en ligne.¹²⁰ Pour s'adapter à l'univers numérique et faire respecter les droits des individus, les pouvoirs judiciaires et législatifs ont encore un long chemin à parcourir.

Enfin, dans le même esprit, nous discutons précédemment des questions de propriété intellectuelle et de droit à l'image. En effet, les médias sociaux permettent de partager toutes sortes de contenus. Quand ils utilisent ceux-ci, les utilisateurs devraient se poser la question des droits liés à ces contenus. À chaque publication, chacun devrait pouvoir répondre par la négative aux questions suivantes : « cette photo, ce récit, cet extrait d'article [...] sont-ils soumis aux droits d'auteur ? », « ai-je le consentement des personnes reconnaissables sur la photo que je souhaite partager ? » et « est-ce qu'en publiant ceci, je risque de porter atteinte dans le présent ou le futur à un individu ? ». Pourtant, la majorité des utilisateurs ne sont pas conscients de ce que chacune de leur publication est soumise à ces droits d'auteur et d'image. Il serait donc urgent de sensibiliser le public au respect de ces droits.

Par ailleurs, leur application est peu adaptée au monde numérique. Les acteurs du milieu culturel en sont conscients : ils réclament depuis des années déjà une législation adaptée. Cependant, à l'heure actuelle, le législateur n'a pas encore trouvé la recette miracle entre respect des droits d'auteur et monde numérique.

Dans un second temps, nous venons de constater que les utilisateurs des médias sociaux n'étaient pas forcément conscients de la portée de leur publication dans le domaine des droits d'auteur ou droits à l'image. Et pour cause, les médias sociaux ont à peine dix ans, l'utilisation intensive de ceux-ci apparaît seulement depuis quelques années : peu d'entre eux ont été informés et sensibilisés. Or, comme nous allons le démontrer, pour ce domaine comme pour d'autres, l'éducation, l'information et la sensibilisation constituent un second enjeu majeur pour notre société actuelle.

¹¹⁹ « Commission de la protection de la vie privée. Peut-on effacer ses traces en ligne et comment doit-on procéder ? », *privacycommission.be*, s. d. [En ligne :] <https://www.privacycommission.be/fr/droit-a-loubli-details>, consulté le 11 décembre 2016 ?

¹²⁰ *Ibid.*

Au cours de cette étude, nous avons évoqué les risques que présentent l'usage des médias sociaux : cyber-agression et cyber-harcèlement, e-réputation, cyberdépendance, hoax (et recul critique)... Ils sont nombreux. Mais, beaucoup d'entre eux peuvent être évités si les individus qui utilisent les médias sociaux et naviguent sur le web sont conscients de ces dangers. Ainsi, en ce qui concerne l'e-réputation par exemple, l'individu qui sait que chacune de ses actions construit sa réputation sera à même de réfléchir à deux fois avant de partager tel ou tel contenu. De même, nous pouvons supposer qu'apprendre aux jeunes (et moins jeunes) à être critiques envers les articles dont on ne connaît pas les sources et à questionner les informations partagées sur les médias permettrait de réduire l'influence qu'ont certains hoax sur nos décisions et actions. Sensibiliser, informer et éduquer aux risques liés à l'usage du web apparaît indispensable et urgent. Cette sensibilisation pourrait notamment prendre la forme, pour les plus jeunes, de cours d'éducation au monde numérique et aux médias sociaux par exemple.

Dans les exemples ci-dessus, nous n'avons pas évoqué, à dessein, le cyberharcèlement et la cybercriminalité en général. En effet, la plupart des formes de cybercriminalité – dont le cyber-harcèlement fait partie – ne sont que des « formes nouvelles d'agissements ou de phénomènes existant depuis toujours »¹²¹. Ceux-ci méritent donc une sensibilisation particulière, comprenant le dialogue, l'information des élèves, des parents et des équipes encadrants les jeunes.

L'éducation au monde numérique, la sensibilisation et l'information représentent, selon nous, une priorité. Mais les médias ne se résument pas à des risques. Nous avons démontré également qu'ils ouvraient la porte à de nombreuses opportunités. Nous avons déjà évoqué la rétro-socialisation et le dialogue intergénérationnel que peut susciter l'usage de ces médias. Nous mettions également en avant le fait qu'ils offraient une belle opportunité d'apprendre *par les pairs*. Ces deux influences des médias sociaux et des TIC nous amènent naturellement au domaine de l'éducation. Encore trop peu d'enseignants (primaire, secondaire ou supérieur) intègrent l'usage des médias sociaux à leur cours.¹²² Pourtant ceux-ci suscitent l'intérêt des jeunes,

¹²¹ « Cyber-harcèlement : le téléphone de Louise », *Police.be*, 13 avril 2016. [En ligne :] <http://www.police.be/fed/fr/actualites/438-cyberharcelement-le-telephone-de-louise>, consulté le 11 décembre 2016.

¹²² Ils sont de plus en plus nombreux, mais cette pratique vient d'initiatives individuelles.

permettent l'interaction et offrent de multiples possibilités pédagogiques, comme par exemple : « découvrir et promouvoir l'Irlande sur Facebook dans le cadre d'un cours d'anglais ; [...] organiser une partie des apprentissages en géométrie et en expression écrite autour de la création de messages sur Twitter ; inviter ses élèves à partager leur lecture de Madame Bovary en créant des comptes de personnages fictifs sur Facebook ; créer une galerie de peintures du courant surréaliste sur Pinterest ; diffuser les épisodes d'un roman policier rédigé en classe sur Twitter et faire participer les lecteurs à la construction du récit »¹²³. Les médias sociaux peuvent donc être des outils pédagogiques qui suscitent l'interaction et l'apprentissage par les pairs. Intégrer les médias sociaux aux pratiques pédagogiques permettrait d'adapter l'école au mode de vie de nos *digital natives*, mais aussi de superviser une partie de leur usage, et ainsi de les sensibiliser aux opportunités et risques de ces derniers.

Pour conclure, l'intégration des médias sociaux dans les pratiques pédagogiques n'est qu'un exemple parmi d'autres, des adaptations que nous devons entreprendre dans les années à venir. Pour la plupart d'entre nous, nos vies comportent une part de virtuel.¹²⁴ Le numérique se développe, dans notre vie, dans notre économie, il est temps que l'école et les autres institutions publiques empruntent également la voie de ce changement. Il y a beaucoup de bonnes volontés, mais tant que cette thématique n'est pas au cœur des préoccupations du politique, quels moyens auront-elles pour y arriver ?

¹²³ « Axe 2 : éduquer avec les réseaux sociaux », *Enseignement.be*, s. d. [En ligne :] <http://www.enseignement.be/index.php?page=26409>, consulté le 11 décembre 2016.

¹²⁴ Pour preuve, combien d'entre vous liront cette étude en version papier ?

POUR ALLER PLUS LOIN...

- AMICHAÏ-HAMBERGER Y., HAYAT Z., « The impact of the Internet on the social lives of users : a representative sample of 13 countries ». *Computers in Human Behavior*, XXVII, 1, janvier 2011, p. 585-589.
- ARNAUD M., « Apprendre par les réseaux sociaux, qu'est-ce qui change ? », *Études de communication*, 38, 2012, p. 101-115.
[En ligne :] <https://edc.revues.org/3402>.
- ARSENE M., RAYNAUD J.-P., « Cyberbullying (ou cyber harcèlement) et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : état actuel des connaissances », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 62, 2014, p. 249-256.
[En ligne :] https://www.researchgate.net/profile/Jean-Philippe-Raynaud/publication/260110450_Cyberbullying_ou_cyber_harcèlement_et_psychopathologie_de_l'enfant_et_de_l'adolescent_etat_actuel_des_connaissances_Cyberbullying_and_child_and_adolescent_psychopathology_Current_state_of_knowledge/links/5413513e0cf2fa878ad3d89d.pdf.
- COEFFE Th., « Étude Ipsos : les jeunes, Internet et les réseaux sociaux », *Le blog du modérateur*, 29 avril 2015.
[En ligne :] <http://www.blogdumoderateur.com/etude-ipsos-junior-connect-2015/>.
- « Cyber-harcèlement : le téléphone de Louise », *Police.be*, 13 avril 2016.
[En ligne :] <http://www.police.be/fed/fr/actualites/438-cyberharcèlement-le-telephone-de-louise>.
- DUFAYS N., *La protection des données. La liberté sur écoute ?*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », juin 2015.
[En ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/protection-des-donnees-la-liberte-sur-ecoute>.
- DUFAYS N., *Info ou intox ? Manuel de survie à l'usage des citoyens du web*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », septembre 2016.
[En ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/info-ou-intox-manuel-de-survie-a-l-usage-des-citoyens-du-web>.

- FILLIETTAZ F., GREGORI M., *Un enjeu pour l'enseignement. Comprendre les réseaux sociaux numériques*, Genève : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, Direction des systèmes d'information et service école-médias, septembre 2011.
[En ligne :] http://edu.ge.ch/sem/system/files/ressources/telecharger/introduction_reseaux_sociaux_v_1.pdf.
- KERNOA C., « Que fait Facebook de nos données personnelles ? », *Master Intelligence économique et stratégies compétitives*, 2 novembre 2015.
[En ligne :] <http://master-iesc-angers.com/que-fait-facebook-de-nos-donnees-personnelles/>.
- KROSS E., VERDUYN P., DEMIRALP E., PARK J., LEE D. S., LIN N., *et alii*, « Facebook Use Predicts Declines in Subjective Well-Being in Young Adults », *PLoS ONE*, VIII, 8, 2013.
[En ligne:] <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0069841>.
- LAGHI F., *et alii*, « Knowing when not to use the Internet: Shyness and adolescents' on-line and off-line interactions with friends », *Computers in Human Behavior*, XXIX, 1, 2013, p. 51-57.
- *Les réseaux sociaux et la question des libertés individuelles*, Rouen : Académie de Rouen, Pole TICE-CPE, 2011, p. 4.
[En ligne :] http://cpe.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/reseaux_sociaux_et_libertes_individuelles.pdf.
- VAN DIJCK J., POELL Th, « Understanding Social Media Logic », *Media and Communication*, I, 1, 2013, p. 2-14, [traduction de l'auteur].
[En ligne :] <http://www.cogitatiopress.com/ojs/index.php/mediaandcommunication/article/view/70>.
- VAN HONSTE C., *Le cyberharcèlement. Quand le harcèlement scolaire se poursuit en dehors de l'école*, Bruxelles : FAPEO, « Analyse », mai 2014.
[En ligne :] <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2014/05/1-15-2014-Cyberharc%C3%A8lement.pdf>.
- WALRAVE M., DEMOULIN M., HEIRMAN W., VAN DER PERRE A., *Cyberharcèlement : risque du virtuel, impact dans le réel*, Bruxelles : Observatoire des droits de l'Internet, février 2009.
[En ligne :] http://economie.fgov.be/fr/binaries/Boek_cyberpesten_fr_tcm326-271185.pdf.

Auteure : Marie-Sarah Delefosse

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Génération Y, Z, 2.0 ou 3.0, techno-bambins... Nous vivons actuellement dans une société en pleine mutation où l'univers du numérique prend une place centrale. Ces changements alimentent une fracture générationnelle entre enfants, adolescents, jeunes adultes ayant toujours vécu avec Internet et les générations précédentes, qui ont vu se développer l'Internet, les outils numériques et la vie hyperconnectée. Ce gap se traduit notamment par l'expression des nombreuses craintes liées à l'utilisation intensive d'Internet et plus particulièrement des réseaux sociaux. Dans une émission consacrée à la Génération 3.0, une journaliste résumait cette fracture ainsi : « Ce qui me frappe dans les discours qu'on peut avoir sur les jeunes, c'est ce que Michel Boson disait toujours : " on dit qu'on a peur pour les jeunes, mais on a peur des jeunes. " Ils ont accès à un monde qui n'est pas le nôtre, je pense qu'on les envie beaucoup aussi parce qu'ils ont une jeunesse qui n'est plus la nôtre... Et donc c'est le lieu de tous les fantasmes, de toutes les craintes et on y met nos empêchements à nous. »

Qu'en est-il donc réellement ? Internet et les réseaux sociaux sont-ils le lieu de tous les dangers ? Ou au contraire une opportunité d'offrir au plus grand nombre un accès à la culture et la connaissance, et une ouverture sur le monde ? Pour apporter une réponse à ce questionnement, nous remettrons en contexte l'utilisation actuelle d'Internet par les jeunes générations. Nous aborderons ensuite la question de l'impact de ces réseaux sur la vie quotidienne. Enfin, nous nous interrogerons sur les enjeux liés à l'utilisation de ces réseaux pour la société de demain.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles
02 238 01 00 – info@cpcp.be